



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

1357^e SÉANCE : 11/12 JUIN 1967

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1357)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)	}
Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)	}
Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)	} 1
Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967)	}

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE TROIS CENT CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le dimanche 11 juin 1967, à 22 h 30.

Président : M. Hans R. TABOR (Danemark).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Argentine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Japon, Mali, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1357)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902).
3. Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907).
4. Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910).
5. Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 23 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Canada et du Danemark (S/7902)

Plainte du représentant de la République arabe unie dans une lettre au Président du Conseil de sécurité, en date du 27 mai 1967, intitulée "La politique d'agression d'Israël, ses actes d'agression répétés qui menacent la paix et la sécurité au Moyen-Orient et mettent en danger la paix et la sécurité internationales" (S/7907)

Lettre, en date du 29 mai 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/7910)

Lettre, en date du 9 juin 1967, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, relative à une question intitulée "Cessation des activités militaires d'Israël et retrait des forces israéliennes des parties du territoire de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression" (S/7967)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, et avec l'assentiment de celui-ci, j'invite les représentants d'Israël, de la République arabe unie, de la République arabe syrienne et de la Jordanie à prendre place à la table du Conseil et les représentants du Liban, de l'Irak, du Maroc, de l'Arabie Saoudite, du Koweït, de la Tunisie et de la Libye à occuper les sièges qui leur ont été réservés près de la table du Conseil pour participer, sans droit de vote, à la discussion.

Sur l'invitation du Président, M. G. Rafael (Israël), M. M. A. El Kony (République arabe unie), M. G. J. Tomeh (Syrie) et M. M. H. El-Farra (Jordanie) prennent place à la table du Conseil et M. S. Chammas (Liban), M. K. Khalaf (Irak), M. A. T. Benhima (Maroc), M. J. M. Baroody (Arabie Saoudite), M. S. Al-Shaheen (Koweït), M. M. Mestiri (Tunisie) et M. W. El Bouri (Libye) occupent les sièges qui leur ont été réservés.

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : A la suite d'une demande émanant du représentant de la Syrie dont le texte se trouve dans le document S/7973, et étant donné que les membres du Conseil se sont mis d'accord pour être prêts à siéger au cas où les événements exigeraient qu'une séance fût convoquée d'urgence, j'ai, après avoir consulté les membres du Conseil, convoqué la présente séance avec un bref préavis.

3. Le Conseil de sécurité va procéder à l'examen des quatre points inscrits à son ordre du jour. Toutefois, avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur le fait que des renseignements supplémentaires, que le Secrétaire général a reçus postérieurement à notre dernière séance, sont contenus dans le document S/7930/Add.3, en date du 11 juin, lequel a été distribué au Conseil.

4. Avant de donner la parole au premier orateur inscrit, je prie le Secrétaire général de faire un exposé, puisqu'il a reçu des renseignements supplémentaires.

5. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*) : J'ai reçu cet après-midi du général Bull trois messages qui ne figurent pas dans le document dont a été saisi le Conseil et qui contient les renseignements supplémentaires dont vous venez justement de parler, Monsieur le Président, à savoir le document S/7930/Add.3. Ces trois messages concernent la question de la colonne de chars israéliens qui fait mouvement à partir de Rafid. J'avais adressé au général Bull et au Président de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne à Damas trois télégrammes demandant que l'on m'envoie d'urgence des renseignements sur cette affaire.

6. Les trois messages du général Bull sont les suivants. Le premier message reçu du général Bull, à 19 h 6 (heure de New York aujourd'hui), a la teneur suivante :

“Nous attendons un rapport de Damas; je vous rendrai compte aussitôt réception.”

7. Le deuxième message reçu du général Bull, à 20 h 32 (heure de New York aujourd'hui), est le suivant :

“Ci-après le rapport que je viens de recevoir de Damas :

“1. Vers 9 h 50 TU aujourd'hui, 11 juin, les équipes d'observateurs militaires des Nations Unies UN-203, UN-150, UN-77, UN-147, UN-85 et UN-142 se sont avancées à partir de Sheikh Meskine” – les membres du Conseil ont reçu des cartes géographiques sur lesquelles figure le nom de ce village – “et de Naqoua en direction de Rafid” – ces noms de localités figurent également sur la carte – “afin d'installer des postes mobiles d'observation dans la région de Kuneitra. A Rafid, la route était barrée par des forces israéliennes de défense. Les observateurs militaires des Nations Unies de toutes les équipes précitées ont rendu compte que les forces israéliennes comprenaient un grand nombre de chars.

“2. A 15 h 39 TU, les équipes d'observateurs militaires des Nations Unies 203 et 150 ont rendu compte qu'elles pouvaient observer deux ou trois chars devant le village de Joukada.” – Ce village figure également sur la carte où son nom est écrit “Joukhadar”; il se trouve au sud-ouest de Rafid. Le message poursuit : – “Elles ont également rendu compte du fait que, sur une crête située devant ce village, une colonne de chars s'est dirigée vers l'est pour tourner ensuite en direction du sud.”

8. Le troisième message reçu du général Bull, à 20 h 36 (heure de New York), est le suivant :

“A 23 h 30 TU, le 11 juin, M. Sasson” – du Ministère israélien des affaires étrangères – “m'a fait savoir par téléphone qu'il avait reçu de New York un message contenant le texte d'une plainte du Gouvernement syrien concernant des mouvements de troupes autour de Rafid. M. Sasson déclare que cette allégation a été communiquée aux fins de vérification à toutes les unités et au commandant du front. Le front était calme. M. Sasson dit qu'il n'y a eu d'avance nulle part sur le front et que l'allégation est dépourvue de tout fondement.”

9. Je n'ai pas d'autres renseignements sur cette question pour le moment, mais il ne faut pas oublier que les observateurs des Nations Unies ne se trouvaient pas dans cette région le 10 juin et qu'ils n'ont pu s'y rendre que dans la matinée du 11. Il s'ensuit que leur rapport ne peut nécessairement porter que sur ce qu'ils ont observé le 11 juin, c'est-à-dire aujourd'hui.

10. Du point de vue du respect du cessez-le-feu, le point essentiel est de savoir si les troupes israéliennes se trouvaient à Rafid et dans les environs avant 16 h 30 TU, le 10 juin, ou si elles ont progressé vers ce secteur postérieurement au moment qui avait été fixé pour l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Ici prend fin mon rapport.

11. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avant de donner la parole au représentant de la Syrie, je donne la parole, sur un point d'ordre, au représentant du Mali.

12. M. KEITA (Mali) : En commençant par s'excuser auprès du représentant de la Syrie, ma délégation voudrait, se référant au chapitre VIII et à l'article 41 du règlement intérieur provisoire, indiquer sa surprise du fait que le rapport du Secrétaire général, sur lequel nous pouvons, à bon droit, nous baser pour intervenir dans les travaux de ce conseil, n'a pas encore été distribué en langue française. Ma délégation exige, conformément à l'article 41 du chapitre VIII du règlement intérieur provisoire, que le rapport du Secrétaire général soit distribué en français dans les meilleurs délais; j'en serais reconnaissant au Secrétariat.

13. M. SEYDOUX (France) : Tout en reconnaissant parfaitement les difficultés que rencontre le Secrétariat dans les circonstances actuelles, je m'associe, pour des raisons évidentes, à la demande du représentant du Mali. Je me permets d'ajouter qu'une traduction en français, ou dans une langue intelligible pour le diplomate moyen auquel, en ce moment, manquent quelques heures de sommeil, serait d'autant plus nécessaire qu'il y a dans le document du Secrétaire général (S/7930/Add.3, texte anglais) un certain nombre d'expressions qui nécessiteraient quelques explications, ou même peut-être une traduction. Je n'insiste pas, vous les trouverez. Il y a notamment en première page des mots tels que “sitreps”, “TCC”, “IDF”, “img”, “smg” et autres.

14. Je souhaite que cette fois mes remarques soient traduites.

15. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Un point d'ordre a été soulevé par le représentant du Mali, appuyé par le représentant de la France, en relation avec l'article 41 du règlement intérieur.

16. Je signalerai également au représentant l'article 46 qui stipule :

“Toutes les résolutions et les autres documents importants sont fournis immédiatement dans les langues officielles.”

17. De plus, en vertu de l'article 26, “le Secrétaire général assure la préparation des documents nécessaires au Conseil de sécurité . . .”; je tiens à demander au Secrétaire général à

quel moment il sera possible d'avoir dans les langues officielles les documents en question.

18. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*) : Comme rien ne me donnait à penser que le Conseil de sécurité pourrait tenir une séance cet après-midi, j'ai préparé ce rapport, sous forme de renseignements supplémentaires, au cours de l'après-midi. Il a été envoyé au département compétent aux fins de traduction et de distribution. Au début de cet après-midi, j'avais l'impression que le texte anglais et le texte français de ce document pourraient être distribués au cours de l'après-midi. Dès que j'ai appris que le Conseil de sécurité devait siéger à 22 h 30, j'ai pris contact avec le service de traduction et l'on m'a informé que le texte français pourrait être distribué vers minuit. Je demeure persuadé que le texte français de mon rapport pourra être distribué d'ici une heure à peu près.

19. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Avec l'agrément des représentants du Mali et de la France, le débat va se poursuivre.

20. Le premier orateur inscrit est le représentant de la République arabe syrienne, auquel je donne la parole.

21. M. TOMEH (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à adresser mes remerciements à vous-même et aux membres du Conseil pour avoir répondu à notre demande de convocation d'urgence du Conseil de sécurité. Je dois dire que, la journée d'aujourd'hui étant un dimanche, c'est-à-dire un jour de repos, la tenue de cette séance sans aucun doute cause une gêne considérable aux membres du Conseil et à vous-même. Peut-être toutefois trouvera-t-on une excuse dans le fait que la situation à laquelle nous avons affaire s'aggrave de jour en jour et se dégrade à un point tel que, j'en suis convaincu, le Conseil de sécurité ne l'admettra pas.

22. Monsieur le Président, j'ai été en contact avec vous-même et avec le Sous-Secrétaire au cours de la journée à la suite d'informations que j'ai reçues directement de Damas. Le fond de l'affaire, comme je l'ai déclaré dans la lettre que je vous ai adressée le 11 juin, est le suivant — je donne ici lecture des alinéas 1 et 2 de cette lettre :

“A 15 heures aujourd'hui, nous avons reçu de Damas un appel téléphonique de notre ministre des affaires étrangères, nous informant qu'une colonne de véhicules blindés et de chars israéliens appuyés par des hélicoptères militaires ainsi que d'autres forces s'était avancée, à 18 heures (heure locale), en direction de l'est et du sud à partir de Rafid, qui avait été occupé hier 3 heures et 17 minutes après le cessez-le-feu, et a occupé d'autres endroits et localités où aucun combat n'avait eu lieu auparavant.

“Les observateurs des Nations Unies ont immédiatement été informés de cette nouvelle violation et une enquête a été demandée. En conséquence, ils ont tenté d'atteindre les zones où ces violations se sont produites, mais les forces israéliennes d'occupation les ont empêchés d'accomplir leur tâche et même de s'approcher des zones en question.” [S/7973.]

23. Le rapport présenté par le Secrétaire général confirme qu'un officier de liaison syrien, qui accompagnait l'une des équipes d'observateurs militaires des Nations Unies venues de Damas, a été fait prisonnier et qu'après intervention auprès des autorités israéliennes cet officier a été remis en liberté.

24. D'après la carte qui a été distribuée par le Secrétaire général, les localités où ont été vues des forces israéliennes sont Naqoua, Sheikh Meskine et Joukada au sud. De la sorte, nous assistons à une nouvelle progression de l'invasion systématique israélienne tendant à occuper de nouveaux territoires en Syrie.

25. Je ne voudrais pas faire perdre du temps au Conseil en rappelant les événements auxquels nous venons d'assister jusqu'ici, mais qu'il me soit permis de rappeler aux membres du Conseil que, lorsque nous avons demandé la convocation de séances urgentes — la présente est la troisième de ce genre —, nous avons dénoncé au Conseil des faits concernant l'invasion systématique de la Syrie, l'occupation de Kuneitra et le bombardement de Damas. Tous ces faits ont été niés maintes fois par le représentant d'Israël et, par la suite, tous ces faits ont été confirmés par les rapports qu'envoyaient l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne. Je ne serais pas le moins du monde surpris qu'aujourd'hui le représentant d'Israël dise : “Je nie catégoriquement les allégations du représentant de la Syrie.” Au cas où il en serait ainsi, le Conseil de sécurité possède déjà la réponse. Des forces israéliennes, violant le cessez-le-feu qui a été réclamé dans les trois résolutions qu'a adoptées jusqu'ici le Conseil de sécurité, ont avancé au-delà de Rafid, localité qui elle-même avait été occupée après le cessez-le-feu, en direction du sud et de l'est, comme le montre la carte qui a été distribuée aux membres du Conseil.

26. C'est un fait très significatif que ce soit la journée d'aujourd'hui, dimanche, qui ait été choisie pour cette nouvelle phase de la conquête israélienne. Depuis le début de l'après-midi, je me suis évertué à prendre contact avec les membres du Secrétariat des Nations Unies qui sont compétents pour cet aspect du problème, ainsi qu'avec vous-même, Monsieur le Président, et nous nous sommes heurtés au fait que les communications avec le général Odd Bull à Jérusalem étaient difficiles pour la raison qu'elles doivent passer par Genève et que le bureau des télécommunications de Genève est fermé le dimanche.

27. Il ressort du rapport du Secrétaire général qu'il y a également une autre difficulté — du moins c'est ce que je déduis de la lecture du rapport du Secrétaire général qui nous a été remis au moment de venir ici (il est évident qu'il n'aurait pas pu être distribué auparavant). Ce qui fait que les communications avec le général Bull sont difficiles, c'est, en second lieu, le fait que les autorités israéliennes ne donnent pas aux observateurs les facilités nécessaires pour effectuer leurs missions et s'acquitter de leurs devoirs.

28. Je tiens également à prendre acte à ce propos du fait que cette nouvelle avance est importante du point de vue suivant : quand on regarde la carte, on s'aperçoit que cette offensive est dirigée vers le fleuve Yarmouk et vers les sources du Yarmouk. A plusieurs reprises déjà au cours des

séances du Conseil, j'ai exposé le problème des eaux et montré que les Israéliens, depuis un certain temps, s'efforcent systématiquement d'occuper toutes les régions arrosées par les cours d'eau qui constituent le bassin du Jourdain. Or, le Yarmouk est l'un des plus grands affluents — s'il n'est pas le plus grand — du Jourdain.

29. Comme je le disais, la situation est plus grave que l'on ne semble s'en être aperçu jusqu'ici. Ce que nous avons appelé l'invasion apparaît bien de jour en jour plus nettement comme une invasion systématique exécutée conformément à des plans qui ont été soigneusement tracés.

30. En raison de ces faits nouveaux dont je viens de saisir le Conseil, et en raison particulièrement du dédain que les autorités israéliennes manifestent pour les Nations Unies, le Conseil de sécurité et ses résolutions, particulièrement les trois dernières résolutions concernant le cessez-le-feu — lequel a été violé —, je pense qu'il est temps, qu'il est grand temps, que le Conseil de sécurité fasse quelque chose.

31. Les autorités israéliennes ne font aucun cas du Conseil de sécurité, et je crois que cet état de choses ne saurait être accepté ni toléré. Par conséquent, il est indispensable d'agir. Cette action devrait tendre en premier lieu à empêcher l'invasion de s'étendre au-delà du point qu'elle a déjà atteint, étant donné surtout la résolution 235 (1967) du Conseil de sécurité, qui a réclamé la cessation de l'action militaire. Deuxièmement, il est temps que le Conseil condamne les violations du cessez-le-feu. Si la preuve a été faite de ces violations, ce serait les accepter que de n'en rien dire et de fermer les yeux sur elles. C'est là une situation que le Conseil de sécurité doit résoudre en tant qu'organe qui a mission de sauvegarder la paix et la sécurité chaque fois que la sécurité et la paix sont menacées. Par conséquent, si une violation est prouvée sans qu'il y ait place, pour le moindre doute — et je pense que j'ai présenté au Conseil jusqu'ici un nombre suffisant de violations pour justifier la condamnation des autorités israéliennes —, je pense que le Conseil doit s'employer sans plus attendre à empêcher une nouvelle aggravation de la situation en condamnant ceux qui sont en train de commettre des violations du cessez-le-feu. Troisièmement, si ces violations sont établies — et elles sont établies —, le coupable doit être remis à sa place. Pour parler plus clairement, celui qui a commis la violation doit réparer sa faute en se repliant sur les points à partir desquels il a entrepris son offensive conquérante.

32. Je crois qu'actuellement nous devons éviter de parler de ce qui ne touche pas directement au point que j'ai soulevé, à savoir l'action que doit entreprendre le Conseil dans la grave situation actuelle, afin d'éviter qu'elle ne s'aggrave davantage.

33. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur qui est inscrit ensuite sur ma liste est le représentant d'Israël, auquel je donne la parole.

34. **M. RAFABL** (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Je suis heureux d'être agréable au représentant de la Syrie en fournissant les renseignements dont je dispose concernant les questions qu'il a soulevées et les questions dont traite le rapport présenté par le Secrétaire général [S/7930/Add.3].

35. Pour ce qui est des mouvements de troupes dans la région de Rafid, je puis dire qu'il y a eu déplacement de quelques véhicules militaires mais que ce mouvement s'est opéré à l'intérieur des lignes d'armistice. Il n'y a pas eu d'avance au-delà des lignes d'armistice établies par le cessez-le-feu à 16 h 30 TU hier, 10 juin. Mon gouvernement, qui est en contact permanent avec le général Bull, a proposé à ce dernier, même à l'heure actuelle, d'envoyer des observateurs sur place, au cas où il n'y en aurait pas, et de vérifier que nos troupes respectent la ligne qui a été établie hier au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.

36. De plus, je tiens à souligner qu'il n'y a ni coups de feu ni combats de quelque genre que ce soit en aucun point de la ligne du front et que le cessez-le-feu est scrupuleusement observé.

37. En outre, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur certaines autres questions qui sont liées à la situation dont nous traitons. Le centre de contrôle de Kuneitra a été rouvert avec la coopération des autorités israéliennes. Il y a des observateurs des Nations Unies à Kuneitra et le centre exerce sa mission. Je crois que le général Bull confirme ce point dans ses dépêches.

38. Un certain nombre d'officiers de liaison syriens avaient été appréhendés hier et aujourd'hui; il m'est agréable de confirmer qu'ils ont été relâchés. Ce point est également confirmé dans le rapport du général Bull.

39. Mon gouvernement a donné toutes facilités aux observateurs des Nations Unies pour se rendre sur la ligne d'armistice, et le nombre requis d'équipes d'observateurs militaires des Nations Unies est stationné le long de la ligne, aux emplacements désignés par les instructions du Chef d'état-major de l'ONUST.

40. Tels sont les faits dont j'ai connaissance; il en ressort que le cessez-le-feu est totalement respecté, qu'il est en vigueur et que, du côté israélien, tout est mis en oeuvre pour maintenir l'application normale du cessez-le-feu et pour faciliter la tâche des observateurs des Nations Unies et du Chef d'état-major afin d'assurer que le cessez-le-feu soit parfaitement observé et respecté.

41. **M. FEDORENKO** (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le Conseil de sécurité s'est réuni à nouveau aujourd'hui en séance d'urgence, à la demande du représentant de la Syrie, en raison d'une nouvelle violation flagrante par Tel-Aviv des résolutions du Conseil de sécurité et de l'accord sur la cessation des activités militaires.

42. **M. Tomeh**, représentant de la Syrie, nous a appris que l'agresseur se préparait à lancer une offensive au coeur même du territoire syrien. Il a attiré notre attention sur le fait que des chars israéliens progressent dans la région de la ville syrienne de Joukada.

43. La délégation soviétique est dans l'obligation de protester de nouveau avec la plus grande énergie contre les actes d'agression et de trahison commis par Israël contre la République arabe syrienne. Les agissements criminels de Tel-Aviv prouvent que les résolutions du Conseil de sécurité

n'ont pas été violées fortuitement mais délibérément, systématiquement. Les envahisseurs israéliens agissent avec une arrogance sans cesse grandissante et nous montrent de plus en plus ouvertement le caractère fondamentalement agressif de la politique de Tel-Aviv.

44. Ainsi donc, comme nous l'avons déjà souligné, les milieux dirigeants de Tel-Aviv manifestent un mépris scandaleux de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de sécurité et de ses résolutions. Le Conseil ne peut pas ne pas réagir, il n'en a pas le droit. Il a le devoir de rappeler à l'ordre un agresseur déchaîné et de le contraindre à faire cesser immédiatement ses activités militaires.

45. Le rapport du Secrétaire général [S/7930/Add.3] indique de façon irréfutable qu'Israël s'est efforcé par tous les moyens d'empêcher les observateurs des Nations Unies qui sont sur place de remplir leurs fonctions et par conséquent de tenir le Conseil de sécurité au courant de ce qui se passe en réalité. Ce fait par lui-même, et notamment le refus des autorités israéliennes de laisser les observateurs des Nations Unies libres de leurs mouvements, montre qu'Israël poursuit son agression contre la République arabe syrienne.

46. La communication que vient de nous lire le Secrétaire général nous apprend que les observateurs des Nations Unies ont été témoins des déplacements de colonnes de chars dans la région déjà mentionnée. Mais, comme il fallait s'y attendre, cette fois encore Tel-Aviv a aussitôt démenti ce fait qui est une nouvelle violation des résolutions du Conseil de sécurité par les envahisseurs israéliens. Cela signifie que les aventuriers de Tel-Aviv persistent de propos délibéré à induire en erreur, à tromper cet éminent organe des Nations Unies.

47. Ce défi cynique, ce mensonge révoltant sont-ils tolérables ? Nous voudrions le savoir. Combien de temps encore supporterons-nous cette scandaleuse perfidie et verrons-nous les décisions du Conseil de sécurité bafouées ? Jusqu'à quand les protecteurs des escrocs internationaux de Tel-Aviv continueront-ils ici à torpiller et à paralyser le travail du Conseil de sécurité qui n'est toujours pas à même de prendre les mesures qui s'imposent ? Cette situation n'inquiète-t-elle pas les membres du Conseil de sécurité et vous-même, Monsieur le Président, qui dirigez en ce moment ses travaux ?

48. Les membres du Conseil s'en souviennent, nous avons discuté hier de la question des bombardements de la capitale de la Syrie, Damas, par l'aviation israélienne; nous avons discuté de l'avance des forces armées israéliennes en territoire syrien dont elles avaient occupé une grande partie, et notamment la ville de Kuneitra. Les membres du Conseil se rappellent fort bien aussi que le représentant de Tel-Aviv s'est efforcé de nier des faits irréfutables, usant impudemment de faux-fuyants, cherchant de propos délibéré à induire en erreur le Conseil de sécurité. Il le faisait de toute évidence sur l'ordre de Tel-Aviv, et non pas de sa propre initiative — encore qu'il n'en manque guère —, pour essayer de gagner du temps et permettre aux forces d'agression de mener à bien leurs desseins criminels. Cette tromperie a été démasquée au Conseil. Les rapports que lui a soumis le Secrétaire général sont venus confirmer que Damas avait été

bombardée, que les hordes armées israéliennes avaient pénétré au coeur même du territoire syrien. Et aujourd'hui, comme auparavant, le représentant d'Israël a recouru à son procédé habituel : il nie toujours avec la même arrogance que les forces armées israéliennes aient violé les décisions du Conseil de sécurité et qu'elles s'apprentent à les violer une fois de plus.

49. Les nombreux communiqués publiés dans la presse internationale montrent que Tel-Aviv défie ouvertement l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité. On profère là-bas des insultes à l'adresse des Nations Unies. Les escrocs de Tel-Aviv ne dissimulent même plus leurs visées expansionnistes. Ils lancent des ultimatums, déclarent cyniquement que les troupes israéliennes ne partiront pas des territoires arabes dont elles se sont emparées par agression. Ce même général Dayan, dont nous avons déjà parlé ici, se vante publiquement de ce que la carte du Proche-Orient sera remaniée et que l'Etat d'Israël acquerra de nouvelles frontières. Il a déclaré : "Je ne me rappelle vraiment pas qu'un seul problème ait jamais été résolu par la diplomatie et par le recours à l'Organisation des Nations Unies."

50. Les extrémistes de Tel-Aviv suivent, à n'en pas douter, l'exemple criminel de leurs protecteurs. Comme d'autres agresseurs, leurs hordes recourent à des moyens d'extermination massive, utilisant le napalm contre les Etats arabes, bombardant leurs capitales. Cela ne nous rappelle-t-il pas que ceux qui protègent, qui aident l'agresseur israélien soumettent eux aussi à des bombardements barbares la capitale et les villes pacifiques d'un autre Etat souverain, situé dans le Sud-Est asiatique ? Là-bas, le feu ne consume pas seulement les villes, mais une foule d'êtres humains innocents. Et voilà bien plus d'un an que dure ce massacre.

51. L'Union soviétique stigmatise avec colère et indignation la conduite des agresseurs israéliens. Tous les peuples épris de paix condamnent l'aventurisme, la démagogie de Tel-Aviv. Le jeu inqualifiable auquel se livre le représentant d'Israël avec le soutien de Washington et de quelques autres complices, pour essayer par des moyens odieux d'assurer la mainmise de l'armée israélienne sur le plus grand nombre possible de territoires appartenant aux pays arabes, révèle au monde entier les intentions véritables des dirigeants de Tel-Aviv.

52. C'est précisément la raison pour laquelle le Gouvernement soviétique a jugé ne plus pouvoir entretenir de relations diplomatiques avec Israël, pays belliqueux, dont les dirigeants ont une place tout assignée au banc des accusés d'un tribunal international. Nous sommes convaincus que tous les peuples, tous ceux qui ont à coeur la paix sur cette terre, appuieront la déclaration commune des pays socialistes relative à l'agression israélienne, qu'ils soutiendront l'action du Conseil de sécurité et que, par leurs efforts communs, ils juguleront l'agresseur et tous ceux qui allument l'incendie de la guerre.

53. La délégation soviétique exige que le Conseil de sécurité prenne sans délai des mesures décisives pour contraindre Israël à se conformer à ses résolutions. Les activités militaires et les provocations d'Israël doivent cesser sur-le-champ. L'agresseur doit être condamné par le Conseil de sécurité.

54. Aujourd'hui encore, la délégation soviétique estime indispensable de rappeler que l'Union soviétique a exigé que le Conseil de sécurité examine la question de la cessation des activités militaires d'Israël et du retrait des forces israéliennes des parties du territoire, de la République arabe unie, de la Jordanie et de la Syrie dont elles se sont emparées à la suite d'une agression.

55. Nous avons le devoir d'attirer à nouveau l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution, en date du 8 juin 1967 [S/7951/Rev.1] qui leur a été présenté par la délégation soviétique. Nous rappelons que dans ce projet on constate notamment qu'Israël poursuit son agression et que de ce fait il défie l'Organisation des Nations Unies et tous les Etats épris de paix. Dans ce projet, le Conseil de sécurité est invité à condamner résolument Israël pour ses actes d'agression et pour avoir violé les résolutions du Conseil de sécurité, la Charte des Nations Unies et les principes de cette organisation. Dans ce projet, il est exigé qu'Israël cesse immédiatement ses activités militaires contre les Etats arabes voisins et retire toutes ses troupes de leurs territoires en deçà des lignes d'armistice.

56. Les événements de ces derniers jours et ce qui se passe en ce moment même confirment toute l'importance, l'actualité et le bien-fondé de la proposition soviétique. A cet égard, nous tenons à souligner que les représentants de la Bulgarie, de l'Inde, du Mali et des pays arabes ont déjà pris la parole pour manifester que le Conseil de sécurité ne peut tolérer qu'Israël profite des fruits de son agression. Il faut qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement ses troupes des territoires dont elles se sont emparées en République arabe unie, en Syrie et en Jordanie. Cette exigence prend toute sa signification face aux prétentions effrénées et aux visées agressives et expansionnistes de Tel-Aviv.

57. L'Union soviétique estime que le Conseil de sécurité a le devoir de remplir la tâche qui lui est assignée par la Charte de notre organisation. Il doit aujourd'hui même, sans délai ni atermoiement, prendre les mesures les plus énergiques pour garantir l'indépendance, la souveraineté et les droits légitimes des Etats arabes, victimes de l'agression israélienne.

58. Nous demandons instamment aux membres du Conseil de s'acquitter de leur tâche en cette heure redoutable avec le sens le plus profond de leurs responsabilités. Le Conseil de sécurité ne peut se borner à lever simplement la séance sans avoir pris les mesures qui s'imposent pour protéger la Syrie.

59. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Je pense qu'il est manifeste pour nous tous que, ce soir, nous nous sommes réunis pour traiter d'un problème particulier, d'un problème limité. Certes, aucun de nous n'ignore que nous avons à résoudre des tâches énormes, très difficiles et même pleines de danger. Mais je crois que nous tomberons tous d'accord pour penser que nous ne saurions espérer faire avancer en un moment la solution de ces vastes problèmes.

60. En fait, si je comprends bien ce qu'a dit l'ambassadeur de Syrie, celui-ci appelle notre attention sur un rapport

précis qu'il a reçu aujourd'hui de son gouvernement et à propos duquel il souhaite que nous agissions immédiatement; si je comprends bien, il faudrait que, cette nuit, nous traitions de cela, et de cela seulement. Nous aurons à nous attacher, demain ou le jour où nous siégerons de nouveau, à d'autres questions aux répercussions beaucoup plus vastes, mais ce soir nous devons traiter, et traiter le plus promptement possible, d'une demande particulière. Et je crois que nous ferions bien de nous borner à la demande qui nous a été adressée.

61. Certes, je ne mets pas une minute en doute l'importance de la question dont nous sommes saisis ce soir. Voici une semaine que nous travaillons à un cessez-le-feu. Nous espérons y être parvenus. Tout ce qui peut compromettre ce cessez-le-feu est une question extrêmement grave. Quant à moi — et j'ai la certitude de parler pour tous les membres du Conseil —, je suis prêt à venir ici à n'importe quel moment du jour ou de la nuit pour prendre des mesures propres à assurer que ce que nous avons fait ne soit pas rendu vain ou tourné en dérision.

62. J'en viens maintenant au rapport précis qui nous a été fait d'événements qui, je l'estime moi aussi, paraissent être extrêmement sérieux. Si le sens de ce rapport revenait à dire que sous le couvert du cessez-le-feu, et postérieurement à l'accord sur le cessez-le-feu, il y aurait eu une avance vers Sheikh Meskine et Dara et le fleuve Yarmouk, ce serait là une question qui exigerait de la part du Conseil de sécurité une action immédiate et énergique. Toutefois, il nous faut aussi prendre acte de ce que nous a dit le représentant d'Israël, à savoir qu'il n'y a pas eu d'avance au-delà de la ligne du cessez-le-feu. Et nous devons également constater que le Secrétaire général, informé par les observateurs qu'il a sur le terrain, nous a dit ce qu'il pouvait nous dire pour le moment et qui n'ajoute rien au texte du rapport dont nous sommes saisis.

63. Au moment où je parle, je pense que le jour est en train de se lever dans la partie du monde qui nous occupe. Il serait difficile, je pense, d'escompter recevoir un autre rapport avant la fin de la présente séance; nous ne pouvons escompter recevoir de nouveaux renseignements des observateurs des Nations Unies au cours de cette séance.

64. Par conséquent, je tiens à dire que ce que nous pouvons faire, ce que nous devrions faire et ce que nous devons faire, c'est de proclamer en toute clarté, ce soir, maintenant, que nous insistons pour qu'il n'y ait pas la moindre violation du cessez-le-feu. Nous devrions proclamer de la façon la plus parfaitement claire — nous l'avons déjà dit, mais je crois que nous devrions le redire — que, s'il y avait la moindre violation, nous, membres du Conseil de sécurité, nous regarderions comme extrêmement sérieuse et extrêmement grave toute violation quelle qu'elle soit et que nous ne tolérerions aucune avance au-delà des points qui ont été précisés dans les arrangements qu'a pris en notre nom le général Bull. Je pense que nous devrions proclamer cela de la façon la plus claire possible et que toutes les parties directement intéressées devraient en être informées.

65. Je tiens à saisir l'occasion qui s'offre à moi de me joindre au représentant de la France et à d'autres représentants pour dire combien j'admire l'oeuvre que le général

Bull est en train de réaliser dans des circonstances de grand trouble et de grand danger, ainsi que la promptitude avec laquelle lui-même et le représentant des Nations Unies sur place ont agi, et l'effort résolu qu'ils ont fait nuit et jour pour tenir le Conseil informé des faits de la cause. J'espère que nous sommes tous fiers de ce que les représentants des Nations Unies non seulement ont réussi à mettre au point un cessez-le-feu mais encore ont rapidement pris des mesures pour assurer que ce cessez-le-feu soit mis à exécution.

66. Je crois que nous ne devrions pas avoir de difficulté à traiter de cette unique question, particulière et extrêmement importante. Et sous réserve de votre agrément, Monsieur le Président, ainsi que du sentiment du Conseil, je crois que, si la séance était suspendue quelques instants, nous pourrions à l'unanimité parvenir à des conclusions qui seraient absolument claires et absolument définies et qui — cela me semble extrêmement important — pourraient être communiquées au général Bull et aux parties directement intéressées, alors que le jour est sur le point de se lever sur les pentes du mont Carmel.

67. Il n'entre certes pas dans mes intentions d'empêcher d'autres orateurs de prendre la parole, mais j'estime qu'il est extrêmement important d'agir. Je crois que, si nous nous mettions d'accord pour suspendre quelques instants la séance, nous pourrions être en mesure de prendre d'ores et déjà la décision qui manifestement s'impose et de la communiquer aussitôt à tous les intéressés. Voilà ce que je propose.

68. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que nous pourrions suspendre la séance quelques instants, mais il n'a pas présenté une motion en forme à cet effet.

69. **M. KEITA (Mali)** : Voici des jours et des jours, des nuits et des nuits, que se réunit le Conseil pour discuter de la situation grave qui règne actuellement au Moyen-Orient. Cependant, malgré ces multiples séances, que suit le monde entier, il apparaît que le Conseil n'arrive à aucune décision. De l'avis de ma délégation, cela dénote, de sa part, une carence qui n'est pas digne de cet auguste organe. Il semble, hélas, qu'une force occulte freine, au sein de ce conseil, toute tentative de décision. Je dois, avec regret, déclarer que cette attitude du Conseil, en ces heures graves et face à la situation qui va s'aggravant au Moyen-Orient, est non seulement honteuse mais indigne de cet organe des Nations Unies. Nous donnons depuis fort longtemps le spectacle douloureux d'un organe non pas impuissant, comme certains le voudraient, mais faisant preuve de complicité tacite en faveur de tout ce qui tend à détériorer le prestige du Conseil et de l'ONU.

70. Pendant que s'écoulent les heures et les jours, Israël, profitant du bénéfice de la surprise qu'il détient depuis le déclenchement des hostilités, poursuit son avance en territoire étranger. Si le Conseil attend qu'Israël s'implante par la force dans les territoires qu'il conquiert pour qu'interviennent alors des négociations entre Israël et les pays occupés, je dois dire alors que je comprends la situation et que cela explique ou expliquerait l'immobilisme coupable de ce conseil.

71. Je tiens à faire remarquer à tous ceux qui, envers et contre tous, tiennent à tout prix à manifester leur appui à Israël, qu'ils ne servent ni la cause de la paix ni celle d'Israël en empêchant le Conseil de prendre une décision quant à la violation prouvée du cessez-le-feu décidé par le Conseil et accepté par les parties au conflit.

72. Pense-t-on vraiment que, si Israël occupait, ces jours-ci, par la force, les territoires sur lesquels il poursuit son avance, il y resterait indéfiniment ? Pense-t-on vraiment qu'Israël resterait indéfiniment sur les territoires qu'il est en train d'occuper ? Je pense que non. Chacun, ici, sait que les peuples sur les terres desquels les forces israéliennes avancent aujourd'hui, quelles que soient leurs décisions et leurs promesses actuelles, ne pourront jamais admettre comme définitive cette occupation israélienne. Et, s'il ne parvenait pas, en ce moment, à prendre la décision qui s'impose, le Conseil encouragerait cette situation. Ceux qui s'imaginent qu'il est possible de permettre à Israël d'occuper des territoires, de lui donner l'occasion d'y rester, font preuve d'une grave utopie. Non seulement ils font preuve d'une grave utopie, mais ils admettent qu'au Moyen-Orient serait facilement créée une atmosphère de guerre continue; je dis bien : continue.

73. Il est temps que ce conseil, sur la base des rapports fournis par le Secrétaire général, parvienne à une décision. S'il a été jusqu'à présent dans l'impossibilité de se décider, sous le prétexte fallacieux de manque de preuves, le Conseil — je regrette d'avoir à le dire — se ridiculise, car les rapports du Secrétaire général indiquent de façon claire et nette qu'Israël a violé le cessez-le-feu.

74. Ma délégation exige qu'Israël soit condamné pour son agression et pour sa violation du cessez-le-feu. C'est ainsi seulement que le Conseil pourra préserver son prestige ainsi que celui de notre organisation. Qu'il soit clairement entendu que la délégation de la République du Mali ne s'associera à aucune — je dis bien aucune — résolution visant à traiter sur le même pied l'agresseur et la victime.

75. Actuellement, la guerre continue au Moyen-Orient. Israël continue à faire avancer ses troupes sur le territoire de la Syrie et le Conseil reste bouche cousue et mains liées. Il est vraiment navrant qu'en ce moment grave le Conseil en soit réduit à l'attitude qu'il adopte. Il est vraiment navrant qu'en ce moment grave le Conseil ne puisse rien décider, face aux preuves que contiennent les différents rapports que nous a déjà fournis le Secrétaire général.

76. J'ai déjà dit que le Conseil se montrait complice, et je suis malheureusement obligé de le répéter. Nous sommes complices d'une situation de fait. Nous sommes complices et, si la guerre continuait au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité aurait fait preuve de complicité auparavant. Le Conseil est à même de prendre une décision pour arrêter la guerre, pour instaurer la paix, pour le retrait des troupes sur leurs bases initiales. Mais au lieu de cela, depuis le début des discussions, on ne fait pas cas du fait que les troupes israéliennes occupent des régions et des villes syriennes, malgré le cessez-le-feu, malgré trois résolutions pertinentes du Conseil. Nous tournons en rond. Des réunions, des réunions, aucune décision. Les preuves sont là.

77. Ma délégation est assez navrée de cette situation et elle ne tient pas du tout à avoir sur la conscience la responsabilité que nous sommes en train de prendre et qui est lourde de conséquences, parce qu'elle signifie une guerre permanente et continue au Moyen-Orient.

78. On a raconté beaucoup de choses. On a dit que nous n'avions pas de preuves parce que les renseignements donnés émanaient soit de la Syrie soit d'Israël. Mais le dernier rapport fourni par le Secrétaire général contient des points tellement précis à propos de la violation du cessez-le-feu que, comme je l'ai dit l'autre jour, le Conseil aurait dû déjà prendre une décision en ce qui concerne ces points précis. Mais il n'en est rien, et je me demande ce que que le Conseil attend. Qu'est-ce que nous attendons ? Nous venons nous asseoir, nous regarder faire des discours, le monde nous écoute, le monde nous regarde, et pendant ce temps-là la guerre continue, les innocents payent de leur vie, des civils, des femmes, des enfants sont tués et des terres étrangères sont occupées.

79. Quel sera donc le rôle de ce conseil ? Tout cela, je l'avoue, est vraiment navrant et ce qui l'est plus encore, ce sont les causes profondes pour lesquelles ce conseil ne parvient à aucune décision. Je regrette de le dire, mais c'est vraiment pénible.

80. M. EL KONY (République arabe unie) [traduit de l'anglais] : Le Conseil de sécurité, pour la troisième fois, tient séance à une heure exceptionnelle pour étudier toujours la même question, à savoir la question de la violation flagrante et persistante par Israël de l'appel au cessez-le-feu proclamé par le Conseil. Je disais déjà il y a deux jours que, par ce perfide comportement, les autorités de Tel-Aviv narguent manifestement le Conseil de sécurité et les Nations Unies. Cette agression persistante est une preuve grave du dédain que manifestent lesdites autorités pour la Charte et pour toutes les valeurs morales.

81. Est-il nécessaire que je rappelle, Monsieur le Président, qu'hier et avant-hier le représentant de Tel-Aviv niait de façon constante, en termes catégoriques, des faits qui, quelques heures à peine plus tard, se trouvèrent corroborés par des observateurs impartiaux. Il prétendait que Kuneitra n'était pas occupé par les forces israéliennes; or, le rapport objectif du Secrétaire général a prouvé que cette déclaration était absolument fausse. Les autorités de Tel-Aviv, tout au long des débats, ont trompé le Conseil et l'ont volontairement informé de façon inexacte. Il saute aux yeux par conséquent que l'on ne saurait leur faire confiance ni croire ce qu'elles vont dire au Conseil. Rien d'étonnant d'ailleurs à cela, rien qui doive surprendre, car leur Etat est fondé sur la tromperie et ne saurait prospérer qu'à la faveur de la tromperie.

82. Je tiens à dire qu'Israël n'est pas seul à porter la responsabilité de ces violations et de cet ignominieux comportement. Et même c'est le Gouvernement des Etats-Unis qui porte la responsabilité la plus lourde, car il n'a cessé d'aider, de soutenir et d'encourager cet enfant gâté.

83. Je disais hier que, si l'action du Conseil est paralysée et si le Conseil ne peut prendre de décision contre les violations que commet Israël, c'est à cause de la tactique

temporisateur qu'appliquent les Etats-Unis. Qu'il me soit permis de donner lecture d'un article de James Reston publié dans le *New York Times* d'aujourd'hui :

"Pour le moment, toutes les parties masquent hypocritement leurs objectifs. L'objectif d'Israël est parfaitement clair. Israël ne cherche pas à tuer des hommes, mais il est résolu à détruire toutes les machines ennemies qui volent, ou roulent, ou lancent des projectiles au voisinage de ses frontières. Pour cela, il lui faut du temps — pas beaucoup de temps, mais tout de même un peu de temps —, et Israël fait d'interminables discours aux Nations Unies, parce que chaque argument qu'il développe permet de détruire quelques chars ou quelques avions syriens de plus.

"De même, les Etats-Unis demandent un rapport détaillé et vérifié sur "les faits" de la guerre israélo-syrienne, ce qui, les Etats-Unis le savent, doit donner à Israël le temps de mettre hors de service les canons syriens et de mettre au pas le dernier Etat arabe en faisant planer la menace sur Damas, sa capitale."

Ces deux alinéas se passent de commentaires. La politique d'hostilité que pratiquent les Etats-Unis à l'égard des nations arabes n'a pas seulement consisté à fournir de l'aide à Israël, avant et pendant la perfide agression dirigée contre les pays arabes, mais elle se poursuit toujours avec vigueur.

84. Il y a de l'ironie dans ce que disait avec des trémolos le représentant de Tel-Aviv, à savoir que les Israéliens sont seulement 2 millions d'hommes, encerclés par de nombreux millions d'Arabes. Il oubliait — ou, évidemment, il ne veut pas l'avouer — que derrière cette prétendue poignée de 2 millions d'hommes se dressent côte à côte les Etats-Unis et le Royaume-Uni avec toute leur puissance militaire et leur richesse matérielle, et, devrais-je ajouter, avec leur participation active à la lutte.

85. Etrange logique en vérité que celle que nous avons vu paraître hier dans le débat, lorsque M. Rafael, parlant du raid aérien qu'a fait Israël sur Le Caire, après l'appel au cessez-le-feu, a nié la réalité du fait, pour la raison que ledit fait n'avait été mentionné qu'une fois au sein du Conseil. Je tiens à dire qu'il suffit de dire la vérité une fois, et qu'en revanche on a beau répéter à satiété un mensonge, celui-ci n'en devient pas pour autant une vérité.

86. Pour conclure ces brefs propos, je déclare avec plus d'énergie encore que l'heure de la vérité a sonné et qu'il est réellement grand temps que le Conseil fasse tout de suite quelque chose pour s'acquitter de la mission primordiale qui lui incombe, en condamnant Israël et en le sommant de respecter le cessez-le-feu.

87. M. TARABANOV (Bulgarie) : Les membres du Conseil de sécurité, du moins certains parmi eux — et sans doute la grande majorité —, avaient formé le vœu qu'il ne soit pas nécessaire de convoquer d'urgence le Conseil de sécurité, comme nous avons été obligés de le faire ce soir. Certains pensaient aussi qu'à la suite de l'agression commise Israël avait déjà occupé suffisamment de territoire arabe — plus qu'il n'en pouvait tenir — pour ne pas chercher à en occuper d'autre et à enfreindre le cessez-le-feu. Cependant, c'était, paraît-il, mal connaître la nature de l'agresseur et de

l'aventurier international avec lequel le Conseil de sécurité a affaire en ce moment. Pour s'en rendre compte, pour connaître le caractère et la nature de cet aventurier international, il ne faut pas seulement tenir compte des apparences, de ce que l'on voit *a priori*, ces 2 millions et demi d'hommes et le territoire relativement restreint sur lequel ils vivent, mais aussi de sa nature, de ses appétits, de ses actions, actions d'un agresseur déterminé; il ne faut donc pas juger seulement d'après les apparences, c'est-à-dire un territoire relativement restreint et une population relativement faible qui lui sert de base, pour avoir une idée plus claire de ce qui est à la racine de cette virulence illimitée.

88. Il ne faut pas oublier que les cercles dirigeants de cet Etat, devenus les hommes de tête de l'impérialisme, peuvent, paraît-il, jouir de l'impunité puisqu'ils se présentent comme les protagonistes de la politique de certains cercles impérialistes dans le Moyen-Orient. Cette politique bien connue, comme on l'a constaté depuis fort longtemps, trouve son expression dans les tentatives faites par les cercles impérialistes de certains pays occidentaux, et surtout par ceux des Etats-Unis d'Amérique, pour arrêter l'élan du mouvement de libération nationale des peuples arabes, ou du moins pour le mater, pour porter des coups à l'indépendance nationale des peuples des pays arabes nouvellement libérés et écraser le développement progressif dans les pays arabes. Tout cela trouve d'ailleurs son expression dans certains projets de résolution que les Etats-Unis ont présentés il y a quelques jours et sur lesquels, lorsque nous en discuterons, nous aurons l'occasion, comme je l'ai déjà dit, de dire notre opinion.

89. Aujourd'hui, nous sommes témoins à cette réunion du Conseil de sécurité de la plainte du représentant permanent de la République arabe syrienne [S/7973] qui signale que des colonnes de tanks israéliens ont déjà violé le cessez-le-feu et se dirigent dans des directions différentes, surtout vers l'est, afin d'occuper de nouveaux territoires et de pouvoir imposer de nouveaux faits accomplis.

90. Nous avons entendu tout à l'heure le représentant d'Israël démentir ces faits. Cependant, malgré le peu d'informations, dû aux difficultés auxquelles se heurtent les services des Nations Unies dans la région, celles qui nous sont présentées aujourd'hui par le Secrétaire général nous permettent de voir que tous les efforts ont été faits sur place par Israël pour éviter que la vérité surgisse. On a signalé, par exemple, que les représentants syriens à la Commission mixte d'armistice ont été arrêtés et qu'il y a encore bien des difficultés pour les faire libérer. Pourquoi ? Simplement parce que ces représentants étaient sur place et qu'ils auraient pu signaler immédiatement, avec toute la compétence et les connaissances nécessaires, ce qui se passe et qu'ils auraient pu montrer aux représentants des Nations Unies sur place quelles étaient les violations que les forces israéliennes avaient commises. Les autorités israéliennes tenaient certainement beaucoup à ce que les représentants syriens ne soient pas là, car ils auraient pu faciliter le travail de ceux qui voulaient faire les constatations nécessaires. Pourquoi les tolérer là-bas, alors qu'ils auraient pu vraiment nuire aux entreprises des agresseurs ?

91. Ensuite, il est mentionné qu'il est difficile à l'appareil des Nations Unies de travailler parce que les facilités lui en

sont refusées, et nous le constatons dans les difficultés que rencontre le représentant du Secrétaire général pour nous donner les renseignements nécessaires. Cependant, même avec ces informations fragmentaires, on se rend compte que ce qui est affirmé par le représentant permanent de la Syrie au Conseil est la vérité, ayant constaté que les colonnes israéliennes ont déjà entrepris leurs mouvements et se trouvent aux endroits indiqués par le représentant permanent de la Syrie.

92. Il est vrai qu'en présentant son rapport le Secrétaire général a précisé qu'on ne pouvait pas savoir exactement quand ces colonnes se trouvaient aux endroits indiqués. Pourtant on a constaté des mouvements. Ce qui est plus important encore, c'est de savoir que ces colonnes ont entrepris leurs mouvements vers ces endroits après que le Conseil de sécurité eut demandé un cessez-le-feu immédiat.

93. Le représentant d'Israël nous a affirmé, à plusieurs reprises, que ses troupes n'avaient pas occupé certains endroits bien que le cessez-le-feu ait été déjà déclaré. Il nous a affirmé que ni Kuneitra ni d'autres lieux n'avaient été occupés précisément quand le cessez-le-feu a été déclaré par les Nations Unies. Nous avons posé une question ici : les forces israéliennes se trouvent-elles ou non en territoire syrien ? Il a fallu poser plusieurs fois la question pour que le représentant d'Israël y réponde. Il a dit : "Nous nous défendons, c'est un cas de légitime défense qui nous fait agir." Cette défense est telle que les Israéliens se sont défendus dans l'espace aérien de Damas. Il paraît que c'est à partir de Damas que se font les bombardements sur les villages israéliens. L'autodéfense a été entreprise à partir du territoire syrien contre le territoire syrien et non pas à partir du territoire israélien.

94. Pourtant, pourrais-je signaler non seulement que les résolutions du Conseil de sécurité, qui ont demandé un cessez-le-feu immédiat, sont immédiatement applicables et doivent être appliquées, mais que la Charte des Nations Unies dit : "Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à la présente Charte."

95. Nous avons eu ici la possibilité de constater, à plusieurs reprises, que des responsables israéliens et les autorités d'Israël nous ont déclaré — y compris le représentant permanent israélien — qu'ils avaient accepté le cessez-le-feu. Ils y mettaient une légère condition : non seulement nous entreprenons des actions de légitime défense mais il faut encore que ces actions représentent une avance sur le territoire des victimes de l'agression. Pas plus que cela. Il s'agit d'avancer dans le territoire de la victime, de celui qui est la victime de l'agression. En quoi consiste cette légitime défense ? En l'occupation militaire qui peut être exploitée et l'avance à la faveur de la surprise créée par l'agression soudaine. Cela a été répété à plusieurs reprises.

96. Ensuite nous avons été les témoins d'une comédie qui s'est déroulée ici. On nous a dit que M. Dayan, qui mène les opérations militaires, a invité le représentant du Secrétaire général, le général Bull, à fixer une heure de cessez-le-feu. Si vous vous en souvenez, le représentant d'Israël nous a dit : "Ils se réunissent au moment où je parle. Ils vont fixer une heure mais, à l'heure actuelle, il n'est pas question

d'occupation. Il y a simplement certains détails à mettre au point."

97. Ensuite, on nous a dit que l'occupation s'était effectuée en trois heures; celle d'aujourd'hui a été annoncée par les collègues israéliens. Comment se fait-il qu'en trois heures on puisse occuper un grand territoire, alors que le représentant d'Israël, prenant la parole ici, prétendait que rien n'était occupé? C'est étrange. C'est une action entreprise non seulement en violation des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question mais également de la Charte, de toute honnêteté en ce qui concerne les relations internationales.

98. Nous sommes une fois de plus devant ce conseil pour constater l'attitude de certains qui se plaignent toujours de ne pas avoir d'informations, de ne pas savoir ce qui se passe, de ne pas savoir qu'il y a un agresseur qui doit être condamné et qui cherchent simplement à réduire les choses à la condamnation de ceux qui ont violé le cessez-le-feu. Mais, nous l'avons déjà répété à plusieurs reprises, le violeur est celui qui a refusé de cesser le feu après avoir commencé de tirer. Le violeur n'est pas celui qui se défend parce qu'il est attaqué par celui qui a commencé et continué le feu. Celui qui se défend ne peut être un violeur. Le violeur, c'est l'agresseur qui pénètre dans la maison d'autrui et commence à faire du brigandage. En l'occurrence, à l'échelle internationale bien entendu.

99. Dans leur impartialité, paraît-il, suprême, certaines puissances cherchent ici à mettre sur un pied d'égalité la victime et l'agresseur. Cette politique est véritablement étonnante. Dans ces conditions, on trouvera toute possibilité de rejeter la responsabilité sur ceux qui se défendent et qui emploient les armes pour le faire, et non pas sur ceux qui sont les agresseurs et qui emploient les armes pour commettre l'agression. Avec cette distribution partielle et inégale, on ne contient pas l'agresseur, on l'invite à commettre des agressions à l'avenir. Dans ces conditions, il est impossible d'avoir une morale internationale, un droit international. Si vous voulez vous en rendre compte, lisez le texte des résolutions qui ont été présentées. Ce n'est pas par hasard, en l'occurrence, que certains gouvernements ont pris des mesures — comme je l'ai signalé l'autre jour — pour manifester leur opposition de toutes leurs forces, par tous les moyens à la mesure des événements qui se déroulent, en premier lieu en rompant leurs relations avec Israël, notamment le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie.

100. A l'heure actuelle, il est d'une importance cardinale que le Conseil de sécurité prenne des mesures immédiates : tout d'abord, condamner l'agression, car, dans le cas contraire, d'autres agressions, à plus grande ou plus petite échelle, seront commises par celui qui a commencé l'attaque. En deuxième lieu, effectuer le retrait des forces d'occupation qui se sont installées à la faveur de l'agression. En troisième lieu, restaurer toutes les possibilités de fonctionnement des organes internationaux et surtout des Nations Unies pour que l'on puisse contrôler ce qui s'est passé dans la région et respecter les accords qui sont intervenus.

101. Quant à nous, nous sommes parfaitement conscients que, pour faire quoi que ce soit et pour éviter toute autre

possibilité d'avoir des violations du cessez-le-feu, il faut que le retrait des troupes s'effectue. Tant que les troupes d'occupation sont sur place, il y aura toujours possibilité de violation, et non seulement possibilité, mais je suis certain qu'il y aura des violations du cessez-le-feu. Nous sommes certainement d'accord sur certaines propositions qui ont été faites en vue de constater ce qui s'est fait et de prendre des mesures immédiates afin que, sur cette violation particulière qui vient d'être signalée par le représentant permanent de la Syrie, il y ait peut-être investigation, il y ait une décision qui soit prise maintenant, immédiatement, sur la base des faits qui sont ou qui seront présentés par le Secrétaire général.

102. Nous ne sommes pas contre une suspension de la séance si nous pensons qu'il serait bon que nous nous rendions compte de ce qui s'est fait et prenions des mesures immédiates, ainsi que l'a proposé le représentant du Royaume-Uni. Mais nous sommes aussi d'avis que tant que les forces d'occupation se trouvent à cet endroit, tant que les forces d'occupation se trouvent en Syrie, en République arabe unie et en Jordanie, il y aura toujours des possibilités de violation, et non seulement des possibilités, mais de grandes probabilités de violation qui ne permettront pas à une paix stable de s'instaurer dans cette région, et il y aura toujours en cet endroit un foyer de guerre brûlant.

103. C'est pourquoi nous sommes d'avis qu'il faudrait que le Conseil de sécurité prit les mesures nécessaires afin d'avoir le retrait des troupes et de faire fonctionner les organismes internationaux qui devraient être sur place et surveiller les accords qui sont intervenus ou qui devraient se faire. Nous pensons donc que l'on pourrait prendre immédiatement des mesures, mais il faudrait que le Conseil, dès ce soir ou demain, s'occupe aussi des autres questions qui sont à son ordre du jour et prenne également des décisions sur ces questions.

104. M. IGNATIEFF (Canada) [*traduit de l'anglais*] : La présente séance a été convoquée d'urgence à la demande du représentant permanent de la Syrie, qui a indiqué, en termes nets et modérés, la nature des plaintes et des préoccupations de son gouvernement. Le représentant permanent d'Israël a, lui aussi, dans les commentaires qu'il a faits dans sa réponse, fait preuve de retenue. Ma délégation se plaît à dire combien elle apprécie la façon dont ces deux représentants ont exposé leurs observations au Conseil concernant les questions particulières qui ont fait convoquer le Conseil ce soir, en une nouvelle séance d'urgence.

105. Le représentant de la Syrie nous a demandé ce soir de porter notre attention sur certaines plaintes précises qu'il a formulées. Je crois que nous devons faire droit à cette demande, qui tend, somme toute, à prévenir une nouvelle aggravation de la situation. Sans aucun doute, tous les membres du Conseil voient bien que des mouvements de troupes, dirigés vers des régions qui n'étaient pas occupées par ces troupes avant le cessez-le-feu, constituent une très grave question que le Conseil devra condamner si la preuve en est fournie par des témoins impartiaux.

106. Pour traiter cette question, il importe absolument que nous prenions pour base de nos décisions les rapports

impartiaux émanant des observateurs militaires des Nations Unies. Ces rapports contribuent déjà à nous donner un tableau de la situation dans la région et j'espère que de nouveaux rapports nous fourniront des éléments sur lesquels nous pourrions fonder des décisions nettes et sans équivoque. S'il le faut, il y aura lieu, comme je l'ai déjà suggéré, de renforcer l'ONUST et j'aimerais savoir ce que pense de cela le Secrétaire général.

107. Si nous décidons de faire savoir avec fermeté aux parties que toute rupture du cessez-le-feu est absolument inacceptable, je pense que nous pouvons également indiquer ce que nous souhaitons touchant deux autres points qui me paraissent revêtir une importance capitale et auxquels le Secrétaire général a également porté attention, c'est-à-dire, premièrement, que les parties intéressées laissent toute liberté de mouvement aux observateurs des Nations Unies et, deuxièmement, que le siège des Nations Unies à Jérusalem soit restitué sans délai au Chef d'état-major de l'ONUST.

108. En conclusion, je tiens à associer la délégation du Canada aux manifestations de gratitude qui ont été adressées par le Secrétaire général au général Bull pour l'initiative et le talent dont il a fait preuve, en mettant en vigueur les dispositions du cessez-le-feu dans des conditions que chacun s'accorde à reconnaître comme difficiles.

109. M. SEYDOUX (France) : La question essentielle que nous avons à discuter ce soir est celle de l'incident tel qu'il nous a été exposé par le représentant de la Syrie. A cette question, le Secrétaire général a répondu, dans le communiqué de presse des Nations Unies No SG/SM/745 plutôt par une interrogation que par une affirmation, la question étant de savoir si les troupes israéliennes sont arrivées à Rafid avant ou après le 10 juin à 16 h 30. Je ne blâme nullement le Secrétaire général pour la réponse qu'il nous a faite, il ne pouvait pas nous répondre autrement, mais je me demande s'il ne serait pas possible de prier le général Bull de tenter d'en savoir davantage et de faire une enquête sur ce point qui est d'une très grande gravité, car le Conseil ne peut évidemment tolérer des violations du cessez-le-feu.

110. Ceci étant, j'ajoute — et je suppose que certains de mes collègues partagent mon opinion — que notre travail est rendu difficile pour deux raisons. La première raison, c'est que nous ne connaissons pas, ou que nous connaissons en tout cas jusqu'à présent fort peu, les points tenus respectivement par les deux parties lorsque le cessez-le-feu est intervenu. Or, il est bien certain qu'il faut avoir ces renseignements, car le soin que l'on mettra à régler l'incident de ce soir ne doit pas nous faire perdre de vue les précautions à prendre pour les jours qui viennent.

111. D'autre part, les observateurs des Nations Unies, les observateurs du général Bull, qui sont seuls qualifiés pour apprécier les violations du cessez-le-feu, n'ont pas encore — le Secrétaire général nous le dit d'ailleurs dans son rapport — toutes les facilités d'observer, de se transporter et de communiquer, et sur ce point je fais miennes les remarques de mon collègue, le représentant du Canada.

112. Peut-on donc également demander, comme le souhaite le général Bull, de faciliter son travail dans toute la

mesure possible afin d'éviter que ne renaissent des incidents qui pourraient être sérieux ? En particulier, il me paraît tout à fait souhaitable, dans cet esprit, que nous fassions nôtre la demande que présente le Secrétaire général avec insistance dans le document S/7930/Add.3, qui nous a été communiqué ce soir, pour que Government House soit rendue aux observateurs du général Bull.

113. Enfin, pour conclure, je voudrais dire aussi que nous appuyons les demandes du Secrétaire général pour que les bons offices du général Bull soient utilisés en vue de faciliter les échanges de prisonniers.

114. M. GOLDBERG (Etats-Unis) [*traduit de l'anglais*] : J'acquies de plus en plus la conviction que, si nous voulons réellement un cessez-le-feu sur le terrain — le cessez-le-feu que la Syrie et Israël ont l'une et l'autre accepté —, il faudra d'abord que nous nous mettions d'accord pour mettre en vigueur au sein du Conseil un cessez-le-feu oratoire.

115. Le représentant de la Syrie, en présentant la plainte de son gouvernement selon laquelle une colonne de chars israéliens aurait fait mouvement pour occuper de nouvelles positions, a demandé aux membres du Conseil de se borner à cette question particulière et de prendre d'urgence une décision à ce sujet. Dans l'esprit de cette demande, je ne parlerai que de ce qu'il a dit. Quant aux accusations qui ont été dirigées contre mon gouvernement, je tiens à dire que je m'en suis déjà longuement expliqué; je tiens donc ma réponse pour reprise dans les observations que je vais présenter.

116. D'emblée, je tiens à dire avec précision et clarté que mon gouvernement estime qu'il ne doit y avoir aucun mouvement de troupes vers l'avant au-delà des positions qui étaient occupées au moment où est entré en vigueur le cessez-le-feu décidé d'accord avec le général Bull, c'est-à-dire à 16 h 30 TU, le 10 juin.

117. Le Gouvernement syrien, par la voix de son ambassadeur, M. Tomeh, nous fait savoir que de tels mouvements de troupes ont eu lieu. Le représentant d'Israël, M. Rafael, a nié qu'il y ait eu des mouvements au-delà des positions qui étaient occupées au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et il a déclaré que son gouvernement a l'intention de respecter l'état de choses qui existait à ce moment-là.

118. Les observateurs des Nations Unies ont rendu compte qu'il y avait des unités de chars à Rafid et qu'une colonne faisait mouvement dans les environs de cette localité. Le Secrétaire général a dit au Conseil que le point crucial est de savoir si ces mouvements se déroulent dans des zones dont Israël était déjà maître au moment de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et qu'il s'emploie d'urgence à faire la lumière sur ce point.

119. Nous estimons nous aussi qu'il est urgent d'obtenir de plus amples renseignements. Toutefois, il n'est pas nécessaire que le Conseil attende plus longtemps pour proclamer nettement, de la façon qui serait la plus appropriée, qu'il ne saurait tolérer la moindre avance militaire au-delà des positions occupées à 16 h 30 TU, le 10 juin, et que, s'il y a eu des avances de ce genre, les unités en

cause doivent se replier sur les positions qu'elles occupaient au moment indiqué.

120. Il ressort aussi très clairement du rapport du Secrétaire général, ainsi que l'ont indiqué certains de nos collègues — l'ambassadeur Seydoux et l'ambassadeur Ignatieff —, que les observateurs des Nations Unies ont eu de la difficulté à assurer l'observation du cessez-le-feu et que l'Organisation des Nations Unies a toujours du mal à transmettre et recevoir des informations. Cela aussi ressort des rapports du Secrétaire général. Il saute aux yeux que la liberté de mouvement des observateurs et des communications adéquates sont indispensables pour que le Conseil soit, de façon complète et précise, tenu au courant de la situation et pour que l'action des observateurs puisse être efficace. Les deux gouvernements doivent coopérer complètement à cette oeuvre et les instructions pertinentes doivent être données à tous les chefs militaires, à tous les niveaux, pour qu'il en soit ainsi. Et ces instructions doivent être émises sans délai, de manière que les Nations Unies puissent s'acquitter de leur très nécessaire mission, que l'une et l'autre partie ont confiée aux Nations Unies, c'est-à-dire la mise en oeuvre du cessez-le-feu.

121. Telle est la tâche urgente qui nous incombe. J'ai le sentiment que nous pouvons nous en acquitter et que nous devons le faire à l'unanimité. Selon les dispositions adoptées par le général Bull que nous avons approuvées, il ne faut plus qu'il y ait d'autres mouvements de troupes. Nous devons le dire et nous devons le dire en termes clairs qui ne laissent pas place au doute. Ce faisant, nous contribuerons à résoudre le problème. Comme l'ont dit notre collègue lord Caradon et d'autres orateurs aussi, cela ne signifie pas que nous n'aurons pas à traiter en outre d'autres graves questions. Nous ne sommes qu'au début de nos efforts pour résoudre ce conflit. Qu'il me soit permis toutefois de dire qu'on n'a pas le droit de prétendre que les Nations Unies n'auraient pas encore apporté une substantielle contribution à la solution du problème. C'est sous les auspices des Nations Unies que le cessez-le-feu a été mis au point, et cela sur les divers fronts. Certes, nous avons des problèmes qui précèdent de l'application du cessez-le-feu, notamment celui qui a provoqué la convocation d'urgence de la présente séance et, dans l'exercice de notre mission, nous devons agir promptement et avec célérité pour résoudre ce problème particulier. Mon gouvernement y est tout disposé.

122. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite. Comme il n'y a plus de place à la table du Conseil de sécurité, étant donné que quatre représentants ont été invités à assister à la séance, le représentant de la Jordanie a fort obligeamment consenti à céder provisoirement au représentant de l'Arabie Saoudite son siège à la table du Conseil. Je remercie le représentant de la Jordanie de ce geste et j'invite le représentant de l'Arabie Saoudite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

123. **M. BARODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Sauf votre respect, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil, je crois que l'on perd son temps ici, pendant que l'agression s'accroît contre le monde arabe. Que nul ne s' imagine un instant que le monde arabe, parce qu'il est composé de plusieurs Etats, n'ait pas

le même propos et les mêmes buts. C'est une idée que je vais développer, pour que vous ne pensiez pas que je me livre à une pure diatribe.

124. J'avais mis le Conseil de sécurité en garde, l'automne dernier; je disais qu'il y aurait d'autres incidents et que l'agression se poursuivrait. Je n'ai pas à répéter mot pour mot ce que je disais alors. Ce qui s'est passé en dit assez long. Il faut, toutefois, que je déclare nettement que l'Arabie Saoudite estime que la création de l'Etat d'Israël n'est autre chose qu'une nouvelle croisade. La croisade qui débuta au XI^{ème} siècle fut finalement repoussée après bien des souffrances et des tribulations. Son motif était d'ordre religieux. Pierre l'Ermite était le chef de la propagande en ce temps-là. Le pape Urbain II déclara aux vassaux de l'époque : "Pourquoi vous entre-tuez vous ? Allez arracher aux infidèles le saint sépulcre."

125. Au XX^{ème} siècle, la religion a perdu son prestige. Il y a des théologiens chrétiens qui disent : "Dieu est mort." Il faut trouver un autre motif. Le motif qu'a trouvé l'Occident a été d'exploiter quelque chose de neuf. L'Occident se livre actuellement à une nouvelle croisade par procuration, en créant dans notre sein l'Etat sioniste. Rappelez-vous que le défunt Herzl était un Juif européen et non pas un Juif oriental. L'invasion dont le monde arabe est le théâtre est une invasion occidentale. Et nous, ici, nous nous occupons d'incidents ! Cette agression est grave, mais ce n'est qu'un maillon dans une longue chaîne d'agressions, dans une série d'agressions.

126. Point n'est besoin que j'entreprenne une argumentation d'ordre religieux, historique ou humanitaire. J'ai traité ces sujets, l'automne dernier, au cours de mes trois interventions. Mais il faut que je dise que Jérusalem est sacrée et que Bethléem est sacrée pour la chrétienté comme pour l'islam, peut-être davantage que pour le judaïsme. C'est à Bethléem qu'est né le Prince de la Paix. C'est à Jérusalem que le Prince de la Paix a été crucifié. Et tous les organes d'information du monde occidental endorment le public avec les conciles oecuméniques et le rapprochement judéo-chrétien, pour qu'un Etat sioniste, un Etat européen, soit créé dans notre sein. Rappelez-vous que Jérusalem est sacrée pour le monde chrétien tout entier et qu'elle n'est pas moins sacrée pour le monde musulman. Jérusalem vient aussitôt après La Mecque et Médine. Pouvez-vous croire un seul instant que le monde musulman — 600 millions d'âmes — consentirait à se rendre à la mosquée d'Omar en traversant un territoire tenu par les sionistes ? Non, messieurs ! Les populations musulmanes seront prises d'indignation et il faudra user de la force contre elles. On est en train de semer les germes de la troisième guerre mondiale. Pourquoi ? Parce que le monde occidental se livre par procuration à une nouvelle invasion, parce qu'il sème parmi nous la semence d'un nouveau colonialisme.

127. Sauf votre respect, les séances que vous tenez depuis quelque temps, et auxquelles je n'ai pas toujours assisté, ne sont pas autre chose que des opérations d'obstruction, tandis que la Terre sainte est déchirée par la guerre. Pourquoi l'Occident ne nous laisse-t-il pas tranquilles ? Qu'avons-nous fait à l'Occident ? Lorsque Hitler a occupé la France, l'illustre général de Gaulle ne s'est pas résigné au fait accompli.

128. Je viens d'arriver d'Europe. Je sais ce que les organes d'information ont fait en Europe. Ce que je vais dire n'a rien de théorique ou d'abstrait. J'étais à Genève la semaine dernière encore. Il y avait là un Américain et un autre monsieur de religion juive; peut-être qu'il n'était pas sioniste, je n'en sais rien. Ils m'ont salué et je les ai salués. L'Américain dit : "Est-ce que vous avez réussi à écraser complètement ces sales Arabes ?" Ils ne savaient pas que j'étais Arabe. Ils pensaient que les Arabes sont des barbares. L'autre monsieur répondit : "Nous en ferons des paillassons." Je me contenais. Je ne voulais pas faire une scène. Alors l'Américain, qui est vice-président de l'une des plus grosses banques du pays où nous sommes, s'adressa à moi pour dire : "Que pensez-vous de cette guerre ?" Je lui répliquai : "Eh bien, commencez à m'écraser. Je suis Arabe." Et il me dit : "Ah ! ne vous emportez pas !" Je lui dis : "Non, je ne m'emporterai pas. Vous, vous avez du sang-froid; vous descendez de gens qui ont écrasé les Peaux-Rouges de sang-froid. Non, je ne m'emporterai pas !" Et à l'autre personnage, je dis : "Je croyais que vous étiez civilisé. Les paillassons s'achètent dans les grands magasins; ce ne sont pas des êtres humains. Où est votre humanité ? Vous disiez que vous aviez été victimes des sévices des nazis."

129. Mon ex-collègue irakienne, Mme Afnan elle-même, se trouvait dans un autobus en Suisse, c'est-à-dire dans un pays qui est censé être neutre. Cela vous montre que les Européens eux-mêmes ont le crâne bourré par les sionistes. "Ces barbares d'Arabes" — disaient deux dames — "voudraient tuer les Israéliens sans défense" — ô combien sans défense ! "N'est-ce pas une honte ?" Puis, s'adressant à Mme Afnan, elles dirent : "Pourquoi ne dites-vous pas ce que vous en pensez ?" Elle répondit : "Ai-je l'air d'une barbare ? Je suis Arabe." "Quelle honte !" lui ont-elles répondu.

130. Pourquoi j'ai relaté ces deux incidents ? Pour montrer par des exemples quels sont les sentiments de l'Occident à l'égard de mon peuple, à qui il est redevable de l'alphabet. Du temps des croisades, l'Occident était composé de barbares, de barbares véritables à cette époque-là. Richard Coeur de Lion fut deux fois captif de Saladin le Chevaleresque et deux fois il fut libéré contre serment de ne plus porter les armes contre les Arabes. Deux fois, Coeur de Lion trahit sa foi.

131. Que vous avons-nous fait depuis les croisades ? Qu'avons-nous fait, lord Caradon ? Vous connaissez notre pays. Qu'avons-nous fait aux Britanniques ou aux Français ou aux Américains ? Pourquoi ne nous laissez-vous pas tranquilles ?

132. Pour ce qui est de la question religieuse, eh bien, il y a 900 millions ou 1 milliard de chrétiens. Pourquoi ne disent-ils pas : "Jérusalem et la Terre sainte doivent être à nous." Il y a 600 millions de musulmans. Si la question est affaire de religion, pourquoi ne disent-ils pas : "La Terre sainte doit être à nous ?" Non, c'est que voilà longtemps que le monde occidental adore Mammon et l'on ne saurait à la fois servir Dieu et Mammon. "Dieu est mort" : d'ex-théologiens chrétiens racontent qu'il n'y a plus de Dieu. Vous autres, puissances occidentales, de qui vous moquez-vous, à cette table ? Vous nous souriez de toutes

vos dents dans les couloirs. "Quand le lion te montre les crocs, garde-toi de croire qu'il te sourit."

133. Ne nous dévorez pas. Ils nous dévorent, ils nous tuent là-bas. Vous voudriez que je parle en homme bien élevé, que nous fassions assaut de subtilités juridiques. Des subtilités juridiques sur quoi ? Fondées sur quoi ? Le pauvre Secrétaire général vient nous dire que le général Odd Bull a dit ceci et cela. A telle heure — temps universel — il était à tel endroit ou bien à tel autre. Mais là n'est pas la question. La réalité, c'est que l'ennemi a envahi notre pays.

134. Nous n'avons pas de sujet de querelle avec les Juifs en tant que Juifs. Nous vous l'avons dit et répété. Ils sont nos frères. Je vous ai dit qu'ils ne sont pas nos cousins, mais nos frères. Toutefois, les sionistes étaient des Juifs européens, descendant, pour la plupart, de gens convertis au judaïsme en Russie du Sud. Et nous, ici, nous ergotons, nous ergotons. Sur quoi ? Sur un cessez-le-feu. Néron, lui, chantait devant Rome en flammes. Ce n'est pas autre chose que de l'obstructionnisme. Et l'on envahit notre patrie.

135. Une fois encore, je ne veux pas parler dans l'abstrait. Pourquoi parlerais-je dans l'abstrait, quand nous avons des faits fournis par M. Rusk lui-même, qui l'autre jour renseignait quelques législateurs. Je l'ai lu. Ce sont des choses qu'on ne peut inventer. Il y avait deux sénateurs, dont l'un représente le New Jersey. Je crois que c'est le sénateur Case. Il a dit : "M. Rusk est bien content de ce qui s'est passé." M. Morton, du Kentucky, a dit : "C'est une victoire de l'Occident." Et puis, il y a ce parvenu de M. Robert Kennedy en personne, ce parvenu, le fils du marchand de whisky. Il a dit : "Nous sommes du côté d'Israël, cela est clair, cela doit être clair." Je répète ce qu'il a dit. Le sénateur a fait l'éloge d'Israël, "tout petit avant-poste de la culture occidentale".

136. Pourquoi aurions-nous de la culture occidentale parmi nous ? Est-ce que nous prétendons installer par la force des armes la culture arabe chez vous ? S'il veut la culture occidentale, c'est seulement parce que l'argent qu'il a vient du whisky, ou de la Bourse ou du pari mutuel. C'est M. Roosevelt qui l'a nommé.

137. Il faut que je le dise. Ils assassinent nos hommes — ces parvenus, ces Rockefellers et ces Kennedys et les législateurs qui soutiennent les sionistes. Pour qui se prennent-ils donc ? Parce qu'ils ont de l'argent, ont-ils le droit d'assassiner impunément ? Oh, ils n'assassinent pas de leurs mains, mais ils nous assassinent par personne interposée. Je connaissais le père du gouverneur Rockefeller. J'ai fait sa connaissance ici même. C'était un gentleman. Mais le grand-père, comment a-t-il fait fortune ? Et ils parlent de nos Cadillac et de nos palais ! Mais que dira-t-on de leurs dépôts de capitaux, des domaines qu'ils ont au Venezuela, de leur argent éparpillé dans le monde entier, en Suisse ? Qu'ils se lavent la bouche avant de parler de nous, ces parvenus ! Ici, il suffit d'être très riche, d'avoir de la puissance, pour assassiner impunément. Oui, vous assassinez impunément. Ecrasez — comme disait l'Américain du Bankers Trust; je vous dis le nom de sa banque —, écrasez 100 millions d'Arabes; on en fera des paillassons.

138. Et nous, ici, nous ergotons sur un cessez-le-feu, avec force diatribes. On dira : "Baroody s'est emballé." Non,

Messieurs, je suis de sang-froid et maître de moi. C'est là ma façon de présenter ma thèse au Conseil de sécurité, sans subtilités juridiques.

139. Et puis les puissances occidentales, quand cela leur convient, disent que l'intégrité territoriale du Moyen-Orient doit être respectée. Et elles font étalage de leurs flottes et de leurs avions d'un bout à l'autre de la Méditerranée. Pauvre Méditerranée ! Ils sont là dans le ciel méditerranéen et dans les eaux méditerranéennes. Pauvre Mussolini ! avec son *mare nostrum*. Pauvre Mussolini ! Cette mer n'est pas italienne, elle n'est plus arabe; elle n'est plus française. La Méditerranée est une mer américaine où la VIème flotte se pavane et où les Américains gonflent les biceps.

140. Croyez-vous qu'il ne m'en coûte pas de dire cela ? J'aime ce pays-ci. J'aime son peuple. Mais ce sont des moutons, comme le peuple de partout : subissant le bourrage de crânes et dont le vote est acheté. M. Kennedy veut se mêler de nos institutions. Il n'y a qu'à lire le *New York Times*. Et ce n'est là qu'un échantillon. Chaque jour des législateurs disent du mal de nous et nous traitent de marchands d'esclaves.

141. Et leur traite des blanches ? Et leurs stupéfiants ? Et leurs moeurs corrompues ? Qu'ils gardent pour eux leurs minijupes et leurs *hot dogs*. Nous ne voulons pas de cette civilisation-là. Ils peuvent garder pour eux leurs minijupes et leurs *hot dogs*. C'est ce que disait Kennedy dans le *New York Times*; il disait qu'ils nous apportent la civilisation, à nous autres Arabes, qui avons derrière nous six millénaires d'histoire. Il paraît que, ce qu'il nous faut, ce n'est pas le voile, mais la minijupe — l'autre extrême — et les *hot dogs* ! Eh bien, ils peuvent les garder pour eux. Leur civilisation, leur culture, c'est d'avoir des ordinateurs et toutes sortes de machins et des baignoires, l'eau courante et des canalisations. Voilà leur culture. La culture est de l'esprit, Messieurs. Et cela s'adresse aussi au Président.

142. Il arrive au monde arabe ce qui est arrivé dans le Sud-Ouest africain. Quand cela convient aux intérêts nationaux ou économiques des puissances occidentales, elles s'en vont au Congo écraser les Congolais. Mais personne ne va en Rhodésie, personne ne va dans le monde arabe, personne n'arrête les sionistes. Cela leur convient. Diviser pour régner. Ils disent : "Ah ! ces Arabes ! Faïçal risque de s'entendre avec Nasser. Nous avons vu Hussein s'entendre avec Nasser." Naturellement, ils s'entendent. Ils sont Arabes. C'est la voix du sang. Ils disent : "Nous avons des intérêts pétroliers. Restons amis à cause du pétrole." Mais cette politique se retournera contre eux; il y aura un retour de flamme. Cela n'aboutira à rien, sèmera l'anarchie, mettra tout sens dessus dessous. Ce sera notre perte. Cela ruinera les intérêts occidentaux, les intérêts de toute sorte.

143. Le Secrétaire général s'est précipité au Moyen-Orient. Ce n'est pas un secret que je trahis. Il ne s'est pas précipité au Viet-Nam; il est allé dans son pays. C'est qu'il n'ignore pas que les sionistes sont comme un cancer dans l'organisme politique de toute puissance occidentale. Ils risquent de faire crouler le monde entier dans une troisième guerre mondiale. Voilà pourquoi le Secrétaire général s'est précipité en Egypte. Il ne s'est pas précipité au Viet-Nam, bien qu'il nous ait mis en garde contre le danger du

Viet-Nam. Je ne parle pas au nom du Secrétaire général. Pourquoi ? Parce qu'il sait ce que font les Rothschild : ils ont donné 1 million de livres sterling. Cela m'a fait rire. J'ai lu tous les journaux de Londres avant de venir ici. C'était 1 million ou 2 millions de livres sterling; mais pas un sou pour les réfugiés arabes. Et ici, à Madison Square Garden, il s'est passé quelque chose. Je suis arrivé ici en retard et en route j'ai vu un grand remue-ménage. J'ai demandé : "Qu'est-ce qui se passe ?" On m'a dit que c'était une manifestation pour Israël. J'y étais par hasard. Et les Arabes ? Leur pays est en proie à l'invasion. Il y a un cessez-le-feu et nous ergotons pour savoir si l'ennemi a progressé de 15 ou de 20 kilomètres, si c'est à l'heure de New York ou en temps universel ! Il y a de quoi rire.

144. J'en viens au fond de la question dont nous sommes saisis; si j'ai froissé tels ou tels de mes collègues ici présents, je leur en fais mes excuses, car il n'y a rien de personnel dans tout cela. Il y a quelque chose qui touche au cœur même du monde arabe. Il n'y a rien de personnel là-dedans. Je suis monarchiste, tout le monde le sait, et voici M. Fedorenko, qui est communiste. N'est-il pas paradoxal qu'un communiste — ah ! oui, bien sûr, on dit qu'il cajole le monde arabe, que les Russes cajolent le monde arabe ! Dans un projet de résolution présenté le 8 juin 1967 par l'Union soviétique, il est dit :

"2. Exige qu'Israël cesse immédiatement les activités militaires contre les Etats arabes voisins, retire toutes ses troupes de leurs territoires en deçà des lignes d'armistice et respecte le statut des zones démilitarisées, comme cela est prescrit dans les conventions d'armistice général" [S/7951/Rev.1].

145. On dit que M. Fedorenko cajole les Arabes, parce que tout simplement il est juste à leur égard. J'ai été en Europe, en Europe occidentale, pas en Europe orientale, et j'ai écouté de toutes mes oreilles. Je ne vais pas dire dans quels pays d'Europe occidentale je me trouvais récemment, pour n'embarrasser personne. Et on m'a dit, de bonne source, que, si les Israéliens avaient essuyé un revers — n'importe quel revers —, l'intégrité d'Israël aurait été préservée par l'intervention des forces navales et aériennes de l'Occident. On n'en a pas fait mystère. Autrement dit, vous feriez mieux, vous autres Arabes, de vous laisser battre, parce que, si jamais Israël essuie des revers, nous vous battons en faisant intervenir l'Occident. Ils ont dit : "Non, non, ne bougez pas." Mais les Arabes sont sous-développés — or, il n'y a rien de mal à être sous-développés; je pense qu'il fut un temps où ils étaient extrêmement développés, ils avaient des canons, ils se sont laissé corrompre par la puissance quand ils avaient un empire; autrement, ils ne se seraient pas dissous; nous avons eu notre apogée; nous savons, par notre histoire, ce qu'est un empire; il n'est rien de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde qui ne soit arrivé à d'autres qui eurent jadis tout l'apparat de la puissance. Non, nul ne touchera à Israël s'il est victorieux; mais, s'il était battu, on nous écraserait.

146. J'ai dit maintes fois que nous n'avons jamais eu de querelle avec les Juifs; il n'y avait pas d'antijudaïsme au milieu de nous. Soit dit en passant, l'antisémitisme n'existe pas; le mot fait contresens. C'est nous qui sommes la majorité des sémites, nous autres Arabes. Il existe un

antijudaïsme, qu'il y a lieu de déplorer. Il est né en Europe centrale à une époque relativement récente. Nous le déplorons, parce qu'après tout nous ne tenons pas les Juifs pour des barbares, encore que certains sionistes nous traitent nous-mêmes de barbares.

147. C'est un gros nuage noir dans le ciel bleu de l'Orient arabe. Nous avons déjà vu bien des nuages noirs. Celui-ci se dissipera. Mais c'est une honte qu'au siècle des Nations Unies il faille pour le dissiper employer les armes.

148. Qu'allez-vous faire, Monsieur le Président, ainsi que les honorables membres du Conseil, sauf le respect que je vous dois ? Est-ce que vous allez adopter cette résolution de l'Union soviétique, Etat communiste ? Je me rappelle — je suis un vieux de la vieille aux Nations Unies — l'époque où il suffisait d'échanger quelques mots avec un communiste pour être taxé de sympathisant et d'acolyte du communisme; on vous montrait du doigt. Maintenant, les choses ont changé. Voici que l'Union soviétique propose une résolution qui a l'ambition de faire oeuvre utile. Mais non, ce texte est de provenance communiste. Je suis monarchiste, mais je dois dire que cette résolution est logique, qu'elle est humanitaire et qu'elle remet les choses au point, sans duperie ni duplicité. Ce qu'il y a d'ennuyeux avec les Arabes, qui sont des hommes comme les autres, c'est qu'ils ne savent pas user de duperie ou de duplicité, parce qu'ils parlent trop. Ils ne cessaient de dire : "Nous allons faire ceci ou cela"; l'Arabe a volontiers recours à l'hyperbole, tandis que les autres sont disciplinés à l'euro péenne. Et le vainqueur, dans quelque guerre que ce soit, devrait avoir honte de lui-même. On ne peut écraser le vaincu. On peut le tuer, mais on ne peut, s'il survit, écraser son courage; l'amertume et la rancœur que je déplore et que je combats depuis 20 ans à la Troisième Commission de l'Organisation des Nations Unies — c'est ce qui me chagrine — vont renaître de plus belle dans le monde arabe. Parce qu'en fin de compte les Arabes sont des êtres humains. Il y a la rancœur, la vengeance. Si les sionistes, qui sont Européens, disaient qu'ils voulaient avoir la possibilité d'aller se lamenter devant le Mur, pourquoi les Arabes ne pourraient-ils pas se lamenter, non pas pendant 2 000 ans, mais pendant 4 000 ans, si le monde survit à un holocauste.

149. J'ai la conviction que, si l'Union soviétique n'est pas intervenue plus énergiquement, c'est parce qu'elle souhaite préserver la paix, car les sionistes auraient précipité l'Occident dans une troisième guerre mondiale en tous lieux. Vous vous rappelez ce qui s'est passé en Argentine. Les sionistes ont enlevé Eichman. Sans doute Eichman était-il un criminel. Tout le monde les a félicités. L'Argentine a déclaré que c'était illégal. Mais que pèse l'Argentine ? Que pèse le monde arabe ? Les sionistes prétendent qu'ils sont le peuple élu de Dieu. Mais ce Dieu-là pratique la discrimination. De quelle espèce est ce Dieu qui pratique la discrimination ? Ne vaut-il pas mieux, alors, dire que Dieu est mort tout à fait, comme le disent certaines gens actuellement ?

150. J'en aurais long à dire, mais je ne veux pas retenir trop longtemps l'attention du Conseil. Je pense, sauf votre respect, que tous les membres du Conseil, qui sont des êtres humains, sont mis à rude épreuve. A tous ceux qui siègent

ici, sans aucune exception, je tiens à adresser une mise en garde et je crois en avoir le droit, parce que je m'occupe de la question palestinienne depuis 1920; j'avais 14 ans. Je devrais connaître un peu le tempérament et les dispositions du monde arabe; j'en fais partie, et je fais effort pour être objectif et éliminer ma subjectivité d'Arabe. La haine et la rancœur vont croître davantage encore si ce projet de résolution de l'Union soviétique n'est pas adopté et que les sionistes ne regagnent pas leurs positions de départ.

151. Les fruits de la victoire, en vérité, seront amers; cette victoire pourrait bien aussi déchaîner une grande anarchie avant que, peut-être, le monde ne périsse, une anarchie que nous déplorerions et que déploreraient les Juifs qui ne sont pas sionistes. Comme je vous l'ai dit, les Juifs qui vivaient au Yémen étaient des Arabes. Pour les Chaldéens, les sémites c'étaient les Arabes, et non pas les Juifs qui sont venus d'autres régions, comme les Khazars, qui ont embrassé le judaïsme il y a 10 siècles. Ils prétendent être les descendants d'Abraham. C'est nous qui sommes les descendants d'Abraham; le personnage d'Abraham se perd dans les brumes de l'histoire. Tout cela se trouve dans la Bible : ce n'est pas ici le lieu pour réciter la Bible. Maintes fois j'ai donné ici, aux Nations Unies, la référence exacte au chapitre et au verset pertinents.

152. On nous dit — c'est l'argument historique : "Ce pays fut le nôtre." Dans ce cas, pourquoi les Peaux-Rouges ne prendraient-ils pas Manhattan ? Ce pays fut le leur. Ils rendront les 24 dollars qu'on leur a versés, augmentés des intérêts composés. Or, ce que ces sionistes occidentaux nous ont fait, c'est exactement ce que les Américains ont fait aux Peaux-Rouges. Ils vivent dans des réserves et les réfugiés arabes vivent sous la tente. Où est la différence ? Certes, le niveau de vie est plus élevé ici. Les pauvres réfugiés arabes reçoivent, pour vivre, 7 cents par jour, et je paie 10 cents le *New York Times* qui a le monopole de l'information maintenant; 10 cents pour un journal et 7 cents pour un réfugié.

153. Nous ergotons ici; où est la conscience ? Où est l'esprit chrétien ? Où est la charité ? Ne serait-elle qu'un simple rite extérieur ? Ce sont des pays chrétiens, ces pays occidentaux. Qu'est devenu Michée, le prophète juif, qui disait : "Marche humblement avec ton Dieu" ? Qu'en est-il de ce précepte ? Il reste cantonné dans la Bible; on ne le met pas en pratique.

154. La démocratie ? On nous a tant parlé de démocratie ! J'en porte témoignage. La démocratie n'est plus qu'une coquille, l'amande a disparu, tant on en a abusé.

155. Occidentaux, abstenez-vous de nous vendre vos marchandises. Nous nous abstenons de vous offrir nos idéaux. Laissez-nous tranquilles. Au nom du Ciel, laissez l'Asie tranquille; laissez l'Afrique tranquille. Nous commercerons avec vous, nous aurons des échanges culturels, nous vivrons en êtres humains, les uns avec les autres. Mais ne poussez pas cette croisade chez nous. Je m'imaginai que la croisade appartenait à un passé révolu. Et voici qu'il y a une nouvelle croisade, par personne interposée.

156. Vous figurez-vous que le monde musulman — et nous avons des chrétiens dans notre région, ne l'oubliez pas —

acceptera de passer en terre sioniste pour se rendre à Jérusalem ? Cette ville serait-elle le monopole d'une seule religion ? Où est la fierté du monde occidental ? Mammon. Nul ne saurait servir deux maîtres, Dieu et Mammon. Adorez l'un et renoncez à l'autre : Vous ne pouvez les adorer tous deux.

157. Je manque aux usages en vous parlant comme je le fais. C'est que je crois que vous devez être las d'échanger sans cesse des longitudes et des latitudes, l'heure de New York contre le temps universel. Cela ne mène à rien. Qu'on ne dise pas que je parle dans le vide; je parle à votre conscience, pas à votre sens juridique, mais plutôt à votre cœur, s'il est susceptible d'émotion. Il n'y a rien à reprocher à l'émotion. Souhaitez-vous vivre en paix avec nous ? Traitez-nous comme des êtres humains dignes de ce nom, qui ont une histoire, qui ont un passé et oubliez que nous sommes des Arabes. Nous sommes des êtres humains. Traitez avec dignité les Africains, les petits Etats. Ne tergiversez pas, ne cherchez pas des prétextes, n'inventez pas des excuses, comme vous l'avez fait durant la cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dieu nous a donné l'intelligence comme à vous. Ce siècle n'est pas le nôtre, c'est celui des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de l'éveil de la Chine. Nous avons eu notre apogée; nous ne prétendons pas atteindre le faite de la puissance. Mais vous vous engagez à votre tour dans le cycle qui aboutit à l'écroulement des empires. Seulement, cette fois-ci, avec les armes nucléaires, vous causerez la perte du genre humain tout entier.

158. Laissez-nous tranquilles; nous avons subi assez d'épreuves. Nous avons donné naissance à des prophètes, dont vous ne faites cas qu'au temple ou à l'église. Nous avons beaucoup souffert; n'aggravez pas encore nos souffrances. Deux guerres mondiales sont-elles peu de chose à vos yeux ? Nous avons, dans notre vie, vu deux guerres mondiales. En souhaitez-vous une troisième ? Quand un pays veut la guerre, il trouve de bonnes raisons de la faire; quand cela ne lui convient pas, il découvre toutes sortes d'excuses pour ne pas lever le petit doigt; c'est ce qui se passe à présent.

159. Nos amis américains — je ne dis pas qu'ils aient eu tort ou qu'ils aient eu raison — sont allés au Viet-Nam. Pourquoi ? Cela leur convenait.

160. Aujourd'hui, il ne leur convient pas, me semble-t-il, de dire aux sionistes, comme notre collègue soviétique le leur demande : "Retournez d'où vous venez." Pourquoi les Américains devraient-ils aller au Viet-Nam ? Pour combattre le communisme ? De qui se moquent-ils ? Ils siègent ici même avec des communistes; nous siégeons ici avec des communistes. C'est leur intérêt national d'agir ainsi. Mais, au Moyen-Orient, leur intérêt national, c'est de diviser pour régner.

161. Cette politique, telle un boomerang, s'est retournée contre ses auteurs. Je ne cesse de vous répéter que les Etats-Unis sont allés au Viet-Nam en disant : "Nous voulons arrêter le communisme." Mais les pays d'Asie ne sont plus dupes. Il y a des intérêts nationaux là-dedans. Les Etats-Unis redoutent l'expansion chinoise. Mais, quand les sionistes occidentaux nous envahissent, les Etats-Unis

disent : "Vous autres, Arabes, attention ! Nous allons garantir votre intégrité territoriale", et : "Vous, Israël, nous voulons garantir votre intégrité territoriale." En même temps, ils chuchotent à l'oreille d'Israël : "Ne vous tracassez pas, nos forces navales et aériennes sont dans les parages." Et les Israéliens répondent : "Oh ! nous y arriverons bien tout seuls !" Ils y sont arrivés tout seuls; je ne sais pas comment ils y sont arrivés tout seuls. Je ne pense pas qu'un pays doive être fier de développer la production d'instruments de guerre. Où est Gandhi ? S'il était aujourd'hui de ce monde, que dirait-il ?

162. Le Haut Commissaire adjoint aux Indes m'a raconté qu'un jour les Britanniques sont arrivés avec leurs trains dans une localité dont j'ai oublié le nom; et il y avait là un disciple de Gandhi — paix à ses cendres ! — qu'ils ont allongé en travers des rails et le capitaine a dit au mécanicien : "Allez, avancez !" Il n'a pas bougé. Ils se sont mis en colère contre le capitaine. C'est le Haut Commissaire adjoint aux Indes qui m'a raconté cela à Londres, au cours des années 30.

163. Finalement le capitaine a eu une crise de folie furieuse et il a fallu l'enfermer dans un asile. Les soldats britanniques se sont rebellés. Quand les dieux veulent perdre un homme, ils commencent par lui donner la puissance. Ne soyez pas si fiers de votre force, vous autres superpuissances occidentales. Les anciens Grecs disaient, à ce propos : "Quand les dieux veulent perdre un homme, ils commencent par lui donner la puissance." Ne vous laissez pas enivrer par votre richesse et votre pouvoir. Souriez et riez, amis américains. Notre cœur bout d'indignation et cela vous fait sourire. Quand un lion te montre les crocs, garde-toi de croire qu'il te sourit.

164. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je prie le représentant de la Jordanie de reprendre sa place et je tiens à le remercier encore pour son geste.

165. Me sera-t-il permis de signaler à tous les membres qui prennent part au débat que nous nous sommes réunis ici ce soir pour discuter d'un problème précis que le représentant de la Syrie tient pour extrêmement urgent. Pour hâter nos travaux, je prie tous les représentants de faire porter autant que possible l'essentiel de leur intervention sur le problème qu'a soulevé le représentant de la Syrie.

166. *M. PARTHASARATHI (Inde) [traduit de l'anglais]* : C'est avec un très grand plaisir que je m'associe à ce que les représentants du Royaume-Uni et du Canada ont tenu à dire du général Bull. Certains d'entre nous qui ont, dans une certaine mesure, l'expérience d'avoir servi dans des circonstances analogues sont particulièrement bien placés pour savoir combien sa tâche est difficile. Nous le félicitons de son dévouement et des efforts inlassables qu'il déploie pour rétablir la paix. Afin d'alléger un peu cette tâche, le Conseil doit insister pour que lui soient fournis tous les moyens qu'il a demandés, notamment pour que son quartier général soit rétabli à Government House à Jérusalem.

167. J'ai l'impression que la tâche du Conseil est rendue assez difficile par l'obligation de siéger de jour et de nuit. Il me semble que nous risquons de ne plus voir clairement les

problèmes et j'ai l'impression que des questions très claires, à savoir celle du défi constamment jeté à nos résolutions et celle de l'arrêt des hostilités, sont déjà devenues moins claires par l'effet de discussions relatives à telles ou telles accusations particulières qui sont soulevées à chaque séance.

168. Faut-il que nous oublions que nous avons ordonné aux parties d'arrêter les hostilités à 20 heures TU le 7 juin ? Et que cet ordre a été accepté le 8 juin par toutes les parties intéressées mais qu'il n'a pas été observé. La nuit dernière, nous avons discuté sur des violations de cette heure limite, en raison du bombardement israélien de la région de Damas et en raison de la profonde avance des troupes israéliennes en territoire syrien qui est allée jusqu'à l'occupation de Kuneitra.

169. On nous a dit hier qu'Israël et la Syrie s'étaient mis d'accord pour cesser le feu à 16 h 30 TU, le 10 juin, selon les dispositions prises par le général Bull. Aujourd'hui, nous parlons d'une violation du cessez-le-feu par rapport à cette dernière heure limite et nous allons très probablement donner à nouveau l'ordre de cesser le feu à un nouveau moment à fixer. Entre-temps, non seulement les troupes israéliennes sont à Rafid, mais encore leurs chars ont été vus au sud de cette ville et certains de ces chars se dirigent vers l'est.

170. Faudra-t-il que nous tenions de nouveau séance demain pour ordonner un nouveau cessez-le-feu ? Allons-nous proposer toute une série de cessez-le-feu successifs, au fur et à mesure qu'avanceront les troupes israéliennes ?

171. Ce que veut Israël est clair comme le jour. Le général Dayan, ministre israélien de la défense, l'a déclaré sans ambages. Il veut conserver ses positions dans la région de Suez, sur le golfe d'Akaba, à Jérusalem, sur la rive droite du Jourdain et sur les hauteurs de la frontière syrienne, de façon à discuter à partir d'une position de force. Quant aux objectifs rapprochés d'Israël, ils ont été succinctement exposés par M. James Reston dans l'article du *New York Times* dont nous a donné lecture il y a quelques instants le représentant de la République arabe unie.

172. Que faut-il donc que le Conseil fasse dans ces circonstances ? Indubitablement, nous devons, comme le demande notre collègue syrien, refuser de tolérer une nouvelle dégradation de la situation et interdire que de nouveaux territoires syriens soient occupés. Mais je soutiens que nous devons prendre des mesures beaucoup plus importantes et surtout ordonner que toutes les troupes se replient immédiatement sur les positions qu'elles occupaient le 4 juin 1967. Si nous ne prenons pas cette mesure tout de suite, nous nous heurterons chaque jour à des situations du genre de celles dont nous nous occupons depuis quelques jours. Etant donné ce grave risque, je vais répéter ici ce que je disais vendredi dernier :

"Tout d'abord, le Conseil devrait renforcer son appel au cessez-le-feu et ordonner immédiatement le retrait de toutes les forces armées sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités. En deuxième lieu, il devrait ranimer et renforcer le mécanisme des Nations Unies dans la région pour assurer l'observation du cessez-le-feu et le retrait selon ce qu'a

proposé le Secrétaire général dans son rapport du 26 mai [S/7906]. En troisième lieu, le Conseil devrait se demander si le Secrétaire général ne devrait pas être invité à désigner un représentant personnel qu'il enverrait dans la région pour favoriser la détente et rétablir des conditions de paix. Le représentant spécial devrait également assurer la sécurité de la population arabe civile dans les régions envahies par Israël. En quatrième lieu, une fois le retrait des troupes achevé, une fois l'agression liquidée, le Conseil devrait envisager sérieusement les mesures à prendre pour stabiliser la paix dans la région. Les solutions à élaborer devraient entrer dans le cadre de la souveraineté des Etats intéressés et des droits justes et mémoriaux du peuple arabe." [1352ème séance, par. 102.]

173. Je prie instamment le Conseil de réfléchir profondément à nouveau à ce programme en quatre points et de se demander s'il n'est pas souhaitable qu'il adopte une décision en ce sens.

174. M. GOLDBERG (Etats-Unis) [traduit de l'anglais] : Il se fait tard et je veux être bref. A plusieurs reprises, au cours du débat, j'ai souligné qu'en vertu de la Charte des Nations Unies il n'est pas tolérable que l'on intervienne dans les affaires intérieures d'un pays quel qu'il soit. Cette règle certainement s'applique aux commentaires portant sur des personnalités de notre pays qui, certes, sont connues du public, mais qui n'ont aucun lien avec le pouvoir exécutif, lequel a mission de définir la politique extérieure du pays. Les principes qu'applique ce pays peuvent sans aucun doute être légitimement discutés au sein du Conseil, mais il n'est pas tolérable de faire des commentaires et d'émettre des jugements sur des personnalités publiques ou privées du pays. Cela va, à mon avis, à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la Charte.

175. M. IYALLA (Nigéria) [traduit de l'anglais] : Il est vrai que nous nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier une question précise qu'a soulevée le représentant de la Syrie et qu'en temps normal le Conseil devrait s'occuper de cette plainte particulière. Mais il est vrai également que nous commençons à prendre l'habitude de tenir des séances coup sur coup pour n'examiner qu'une seule plainte particulière. C'est pourquoi, de l'avis de ma délégation, le Conseil devrait envisager de prendre une décision ou des mesures propres à assurer que soient respectés les ordres du cessez-le-feu et les résolutions d'ores et déjà adoptées. Normalement, le cessez-le-feu ayant été proclamé et ayant été accepté par les parties intéressées, il faut que maintenant le Conseil se saisisse des questions les plus importantes qui concernent le rétablissement de la paix dans la région, en commençant surtout par le repli des troupes sur les positions qu'elles occupaient avant que n'éclatent les hostilités. Cela crève les yeux. Si, toutefois, le Conseil devait en être empêché par une interminable série d'incidents engendrant une série tout aussi interminable de séances du Conseil de sécurité à toutes les heures du jour et de la nuit, nous n'arriverions jamais à nous saisir des questions de fond.

176. Cesser le feu, à ce que nous comprenons, cela veut dire que les canons se taisent et que les troupes s'arrêtent là où elles sont. Aussi faut-il déplorer toute tentative qui tend

à tirer de la situation actuelle des avantages d'ordre juridique et géographique. Nous nous félicitons d'apprendre que les membres syriens de la Commission mixte d'armistice ont été rendus à la liberté et nous voulons croire qu'à l'avenir ils seront en mesure, soit en présentant un document d'identité, soit par tel ou tel autre moyen, de participer à l'oeuvre de l'organe des Nations Unies qui travaille dans des conditions extrêmement difficiles.

177. Mon dernier point sera le suivant. Au cours des débats ce soir, une expression nouvelle est entrée en circulation, à savoir "ligne de cessez-le-feu". Pour empêcher que cette expression ne soit passivement adoptée, je dirai, au nom de ma délégation tout au moins, qu'à notre avis il n'y a pas de ligne de cessez-le-feu. Il y a les lignes d'armistice. Il y a un ordre de cessez-le-feu qui signifie que les troupes doivent s'arrêter là où elles sont et que tout mouvement vers le nord, vers le sud, vers l'est, vers l'ouest, sauf le mouvement de repli vers le point de départ, constitue une violation du cessez-le-feu.

178. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Syrie, auquel je donne la parole.

179. **M. TOMEH** (Syrie) [*traduit de l'anglais*] : J'ai écouté avec un vif intérêt et une grande attention tout ce qu'ont dit les orateurs qui ont pris la parole jusqu'ici. Il semble bien qu'il y ait un point qu'il faut éclaircir davantage. Si je dis cela, c'est parce qu'au cours du débat j'ai acquis la conviction qu'une certaine confusion s'est créée, qu'il importe de dissiper.

180. Commençons par la plainte de mon gouvernement contenue dans la lettre [S/7973] que je vous ai adressée, Monsieur le Président, et qui a été formulée à l'aide des renseignements supplémentaires qu'a reçus le Secrétaire général et contenus dans le document S/7930/Add.3. Au paragraphe 6 de ce document, notre plainte a été formulée comme suit :

"A 18 heures (heure locale), une colonne de chars israéliens et d'éléments d'appui, comprenant des avions et des hélicoptères, est sortie de Rafid vers l'est et le sud en direction de Naoua et d'autres localités où il n'y avait pas eu de combat auparavant."

181. Je prie respectueusement les membres du Conseil de sécurité de bien vouloir, pendant que je formule mes observations, regarder la carte en partant de Rafid et en gardant à l'esprit le texte de notre plainte. La confusion concernant la décision que doit prendre le Conseil, concernant notre plainte, relative à une colonne de tanks israéliens et d'éléments d'appui, comprenant des avions et des hélicoptères, qui a fait mouvement à partir de Rafid vers l'est et vers le sud en direction de Naoua, est due à ce qui suit. Je dois déclarer immédiatement, puisque je vais parler d'un point dont le Secrétaire général lui-même a parlé, que je n'entends nullement mettre en doute ce que le Secrétaire général a dit. Mais la question qu'a posée le Secrétaire général dans son deuxième rapport oral au Conseil [*communiqué de presse SG/SM/745*] est la suivante :

"Du point de vue du respect du cessez-le-feu, le point essentiel est de savoir si les troupes israéliennes se trouvaient à Rafid et dans les environs avant 16 h 30 TU le 10 juin ou si elles ont progressé vers ce secteur postérieurement au moment qui avait été fixé pour l'entrée en vigueur du cessez-le-feu."

182. Deux questions se trouvent ici impliquées. La première question est celle de l'occupation de Rafid. A-t-elle eu lieu avant ou après le cessez-le-feu ? La seconde question, qui fait l'objet de ma plainte d'aujourd'hui, est celle de l'avance d'une colonne de tanks israéliens et d'éléments d'appui au-delà de Rafid vers l'est et vers le sud. Or, lorsque cette plainte a été portée à la connaissance de M. Sasson, celui-ci a dit qu'il n'y avait d'avance nulle part sur le front et que cette allégation était dépourvue de tout fondement. Puis nous avons entendu M. Rafael nous dire ce soir que le mouvement avait été opéré à l'intérieur de la ligne d'armistice. Mais je suis profondément reconnaissant au représentant du Nigéria d'avoir, comme on dit en français, "mis les points sur les i" quand il a dit que les troupes doivent être arrêtées là où elles se trouvent au moment du cessez-le-feu. Ce que nous disons, c'est que des chars israéliens et une colonne de véhicules blindés, ainsi qu'il est dit dans le document présenté par le Secrétaire général, ont fait mouvement au-delà de Rafid. Nous soutenons que cela constitue une violation du cessez-le-feu.

183. Cela est notre seconde plainte. Et cela ne doit pas le moins du monde porter préjudice à la plainte que nous vous avons présentée hier, à savoir le fait que Rafid a été occupé postérieurement au cessez-le-feu.

184. Mais je répète que la question qui se pose maintenant est celle des troupes qui ont quitté Rafid pour faire route vers l'est et vers le sud en direction de Naoua et d'autres localités où il n'y avait pas eu antérieurement d'activités militaires. J'espère que cela sera parfaitement clair dans l'esprit des membres du Conseil de sécurité lorsqu'ils se prononceront sur la plainte que je présente ce soir.

185. Avant de conclure, je voudrais parler de deux autres questions. Au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général [S/7930/Add.3], sur lequel est maintenant appelée l'attention du Conseil, on lit que des officiers de liaison syriens, qui coopéraient avec les observateurs militaires des Nations Unies, ont été faits prisonniers et, par la suite, remis en liberté. Comme nous coopérons avec l'Organisation des Nations Unies pour aider celle-ci à exercer ses fonctions et à atteindre ses objectifs, conformément à la résolution relative au cessez-le-feu, nous demandons instamment que de telles violations ne se reproduisent pas.

186. Mon dernier point est le suivant. Dans le deuxième rapport oral que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité le 11 juin [*communiqué de presse SG/SM/745*], il est dit : "A Rafid, la route était barrée par la force israélienne de défense." Or, quand on sait que Rafid est situé fort à l'intérieur du territoire syrien, on ne saurait dire que "la force israélienne de défense" soit le moins du monde une force de défense; c'est une force d'agression qui se trouve sur le territoire d'un Etat Membre. Aussi, les autorités de Tel-Aviv auront beau appeler leurs troupes du nom de "force israélienne de défense", il saute aux yeux

que c'est là une force d'agression puisque actuellement elle se trouve sur le territoire d'un Etat Membre par suite d'opérations de conquête et d'invasion.

187. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie Saoudite. Peut-être, si le représentant de la Jordanie y consent, pourrions-nous procéder de la même façon que tout à l'heure. S'il en est ainsi, je prie le représentant de l'Arabie Saoudite de prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

188. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : La parole est au représentant de l'Arabie Saoudite.

189. **M. BAROODY** (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : Si j'ai demandé la parole, c'est pour faire usage du droit de réponse; je veux répondre, avec la permission que veut bien me donner le Conseil, à nul autre qu'à mon bon ami l'ambassadeur Goldberg. J'aurais voulu être présent pour savoir exactement ce qu'il a dit tout à l'heure. On m'a rapporté dans les couloirs — je me suis renseigné à trois sources différentes — qu'il aurait trouvé à redire au fait que je m'en serais pris à la réputation ou aux propos ou déclarations — ce n'est pas là une citation rigoureusement exacte, bien entendu — de personnages qui n'ont pas mission de définir la politique du Gouvernement des Etats-Unis. Bref, il semblerait que je me sois immiscé dans les affaires intérieures d'un autre Etat Membre et je crois comprendre que l'ambassadeur Goldberg s'est formalisé de ce qu'il croit que j'ai dit.

190. Je tiens à appeler la bienveillante attention de mon ami, M. Goldberg, sur le fait qu'il existe, au Congrès et au Sénat, des commissions qui ont une grande influence et contribuent à définir la politique du Gouvernement des Etats-Unis. Il y a la Commission des affaires étrangères, la Commission du budget, toutes sortes de commissions. Je ne suis pas sans avoir quelque idée de la structure du Gouvernement des Etats-Unis, car il y a assez longtemps que je vis ici. Mais nous ne devons pas perdre de vue le fait que ce pays est un Etat démocratique qui se sert des moyens d'information pour influencer les électeurs. De la sorte, en vertu du système et du fait des moyens employés, les sénateurs et les députés au Congrès ont beau ne pas être membres du Gouvernement, ils n'en influencent pas moins les électeurs pour les inciter à appuyer le gouvernement.

191. Ainsi, il y a M. Rusk et les deux sénateurs, M. Case et M. Morse. M. Rusk, bien entendu, est un homme riche d'expérience. C'est un homme circonspect. Il n'est pas nécessaire qu'il dise "Félicitons-nous de l'existence de M. Case et de M. Morse" pour nous faire savoir ce qui se passe dans sa tête à lui. Ces messieurs ont vendu la mèche. Il se vend beaucoup de mèches dans ce pays-ci, heureusement pour nous. Mais c'est la force qui nous manque. Tout ce que nous pouvons faire, c'est rapporter ce que d'autres disent et signaler à l'attention de notre bon ami, M. Goldberg, ce qui se passe, au lieu de le garder pour nous. Et nous savons fort bien ce qui se passe.

192. Je n'avais pas la moindre intention de faire du mal à quiconque. Nous ne voulons pas de mal à autrui, mais nous souffrons grand mal, nous autres Arabes. Et j'exprime les sentiments des populations arabes. Nous savons que la

plupart des pays occidentaux ne sont pas de notre côté. Comment nous le savons? Je vis en Occident, par intervalles, depuis une quarantaine d'années. J'ai des yeux et des oreilles. J'écoute, et je lis non seulement les journaux, mais aussi les comptes rendus des débats parlementaires. Je lis tout ce qui s'est dit au Parlement et au Congrès et, quand je trouve quelque chose, je le rapporte.

193. Je n'avais pas l'intention de massacrer la réputation de qui que ce soit. Mais cela n'empêche que ce que j'ai dit est vrai. On va dire, bien sûr, qu'ici nous devons jouer le jeu. Je suis las de jouer le jeu, ce jeu qui ne mène à rien. Je veux que le peuple américain sache que j'ai répondu au sénateur Kennedy, ou à M. Rockefeller à tel ou tel sujet. Tel est votre système. Laissez-nous tranquilles.

194. Tenez, voici M. Rockefeller [*l'orateur montre une photographie*]. J'ai montré cette photo au roi de mon pays. Ceci est une synagogue. M. Rockefeller est chrétien, mais il se coiffe de la calotte et revêt la lévite. M. Robert Kennedy se rend à la synagogue qui est en face de la mission soviétique, rien que pour pêcher des bulletins de vote. Des bulletins de vote. Et vous voudriez que nous restions silencieux! Ils ne sont pas plus juifs que vous, M. Goldberg, et moi sommes bouddhistes. Ils sont chrétiens. Voilà ce qu'il y a dans les journaux, et ces personnages sont des personnages responsables. Ils peuvent l'un et l'autre accéder aux fonctions de Président des Etats-Unis. Tous deux sont des candidats virtuels à la Présidence des Etats-Unis, l'un en tant que républicain, l'autre en tant que démocrate. Et c'est à cela que le monde arabe a affaire. Quant aux sionistes — ici, on les soutient. Je pense que les sionistes sont intelligents —, non, pas les sionistes, mais les Juifs. Mais les Arabes aussi sont intelligents. Ils savent cela. Ils savent que ces gens-là sont des chasseurs de bulletins de vote. Mais aux dépens de qui? A nos dépens à nous.

195. Si le Gouvernement américain se joue de nous, grand bien lui fasse! Naguère on disait dans le monde arabe: "Dieu au Ciel et les Américains sur terre". C'était quand j'étais jeune, quand ils avaient des idéaux. Eh bien, qu'est-ce qui a remplacé ces idéaux? Mammon. Les affaires. Nous-mêmes, nous sommes en train de nous laisser contaminer par les affaires. Aujourd'hui, il n'y a plus que les affaires et l'argent, la puissance du dollar ou la puissance du rial ou de telle ou telle monnaie. Pour le rouble je ne sais pas.

196. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : J'ai le devoir d'adresser un appel à tous les membres du Conseil. Il est très, très tard. Le Conseil est saisi d'une question précise. Je prie toutes les personnes qui prennent part au présent débat de se consacrer essentiellement à la question dont a été saisi le Conseil ce soir par le représentant de la Syrie. Ce dernier a demandé que le Conseil se réunisse d'urgence pour discuter de la grave situation créée par la colonne de chars et pour prendre la décision qui s'impose afin de mettre un terme à la rapide aggravation de la situation. Comme l'a fort bien dit le représentant du Nigéria, nous avons, cela va sans dire, parfaitement le droit de parler de toutes les questions qui touchent à la mise en application des résolutions que nous avons votées concernant le cessez-le-feu. Mais cette nuit nous devons tâcher de nous consacrer essentiellement à ces points.

197. La parole est au représentant d'Israël.

198. M. RAFAEL (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Je serai très bref et me bornerai à parler de la question à propos de laquelle le Conseil s'est réuni. En tout état de cause, le représentant de l'Arabie Saoudite nous a fait un exposé exhaustif sur toutes les questions qui concernent la religion, la race et la théologie et divers autres points dépourvus de pertinence. Quant à moi, je vais m'occuper maintenant de la question qui a incité le Conseil à se réunir d'urgence.

199. Avant d'en venir toutefois à cette question particulière, je tiens à faire la lumière sur un certain point, à l'intention du représentant de la Bulgarie. Peut-être n'ai-je pas très bien compris ce qu'il a dit. Il a parlé de personnes employées par l'Organisation des Nations Unies qui ont été appréhendées ou capturées, puis par la suite remises en liberté. Je tiens à préciser nettement qu'il s'agissait d'officiers syriens attachés à la Commission mixte d'armistice et agissant en qualité d'officiers de liaison ou de représentants de cette commission. Quoi qu'il en soit, ces officiers syriens ont été remis en liberté et le problème ne se pose donc plus.

200. Je tiens seulement à appeler l'attention du Conseil sur le fait que je vais dire : nous n'avons trouvé dans aucun des télégrammes du général Bull quoi que ce soit qui confirme que les forces israéliennes aient avancé au-delà de la ligne de front qui était établie hier au moment où le cessez-le-feu est entré en vigueur. C'est ce qu'indique clairement le communiqué de presse SG/SM/745, dont les deux derniers alinéas sont les suivants :

“... il ne faut pas oublier que les observateurs des Nations Unies ne se trouvaient pas dans cette région le 10 juin et qu'ils n'ont pu s'y rendre que dans la matinée du 11. Il s'ensuit que leur rapport ne peut nécessairement porter que sur ce qu'ils ont observé le 11 juin. . .

“Du point de vue du respect du cessez-le-feu, le point essentiel est de savoir si les troupes israéliennes se trouvaient à Rafid et dans les environs avant 16 h 30 TU, le 10 juin, ou si elles ont progressé vers ce secteur postérieurement au moment qui avait été fixé pour l'entrée en vigueur du cessez-le-feu.”

201. J'ai déclaré que nos troupes n'ont pas avancé et n'ont pas l'intention d'avancer; elles se conformeront en toute rigueur aux obligations que leur impose le cessez-le-feu. Nous avons demandé au général Bull, dès que lesdits rapports ont été connus ou que la demande du représentant de la Syrie a été connue, d'envoyer des observateurs sur les lieux, ou de s'y rendre lui-même si faire se pouvait, et d'établir si les forces israéliennes avaient progressé ou étaient en train de progresser dans cette région. Le général Bull a fait savoir à notre représentant qu'il allait enquêter sur la question dans les premières heures de la matinée — je pense donc que cela ne saurait tarder — et que, par conséquent, il ne pouvait pas donner de réponse définitive concernant l'allégation selon laquelle les forces israéliennes avaient progressé au-delà de la ligne de front. Par conséquent, je dois dire qu'à l'heure actuelle il n'y a absolument rien qui confirme l'allégation selon laquelle les forces israéliennes auraient progressé le long de la ligne de front fixée le 10 juin à 16 h 30 TU.

202. Je pense que nous devons aussi prendre acte du fait qu'il n'y a ni combat ni coup de feu nulle part le long de la ligne de front, dans aucun secteur quel qu'il soit de la ligne de front. Je répète que nous respectons scrupuleusement le cessez-le-feu, et nos forces ont reçu des instructions à cet effet.

203. Nous collaborons avec le général Bull. Nous nous efforçons de faciliter sa tâche. J'ai déjà dit que des équipes d'observateurs exercent leurs fonctions le long de la ligne de front, et nous ferons certainement tous nos efforts pour mettre à la disposition du général Bull toutes les facilités qu'il pourra souhaiter obtenir.

204. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je n'ai à parler que d'une seule question, sur laquelle je serai extrêmement bref. Je voudrais dire au représentant du Nigéria que je lui suis reconnaissant d'avoir soulevé un point important. Je pense que tout à l'heure j'ai parlé de la ligne du cessez-le-feu. Si je l'ai fait, c'est par mégarde. Je conviens sans réserve du bien-fondé de ce qu'a dit le représentant du Nigéria. Il est bon, je pense, de se reporter au texte exact de l'accord obtenu par le général Bull. Je me reporte au procès-verbal de la séance d'hier; le général Bull disait textuellement : “J'ai proposé un cessez-le-feu accompagné de la cessation de tout mouvement de troupes, à partir de 16 h 30 TU, le 10 juin.” [*1356ème séance, par. 25.*] Telle est la proposition que le général Bull a faite aux deux parties, lesquelles l'ont acceptée.

205. Je conviens à nouveau bien volontiers que, si j'ai employé l'expression “ligne du cessez-le-feu”, cela a été par erreur.

206. M. RUDA (Argentine) [*traduit de l'espagnol*] : Avant tout, ma délégation tient à joindre son témoignage de gratitude à ceux qui ont été décernés au Secrétaire général et au général Bull pour l'oeuvre qu'ils accomplissent depuis plusieurs jours dans l'exécution des missions dont les a chargés le Conseil.

207. Nous avons voté trois résolutions sur le cessez-le-feu. La dernière, la résolution 235 (1967), qui concerne spécifiquement les problèmes propres au front syrio-israélien, a été adoptée le 10 juin, il y a déjà deux jours pleins. Le Conseil de sécurité a agi à l'unanimité, dans l'accomplissement de sa mission primordiale. Les deux parties ont accepté ce que leur demandait le Conseil, et le moment d'entrée en vigueur du cessez-le-feu a été fixé à 16 h 30 TU, le 10 juin.

208. Le prestige du Conseil, et de ce fait le prestige des Nations Unies elles-mêmes, serait compromis si le Conseil renonçait à remplir le devoir qu'il a de veiller au maintien d'un cessez-le-feu qu'il a lui-même demandé, pour mettre un terme aux hostilités. Ni l'opinion publique internationale, ni notre propre conscience, ni les devoirs qui sont actuellement les nôtres ne resteraient indemnes, si nous marquions de l'hésitation, car hésiter sur ce point, ce serait se faire le complice d'une violation. Nous sommes, certes, convaincus que, pour accomplir la grande et noble tâche de qualifier le comportement d'Etats souverains, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies, il nous faut

réunir la documentation la plus abondante possible et rassembler tous les éléments de preuve qui sont propres à nous permettre de nous faire une opinion, de façon concluante et définitive.

209. De l'avis de ma délégation, il est indispensable que nous nous attaquions sans délai à trois problèmes. Premièrement, nous estimons qu'il est indispensable que le Gouvernement d'Israël restitue au général Bull Government House, à Jérusalem. Indépendamment des grandes difficultés auxquelles nous nous heurtons depuis plusieurs jours, en matière d'information, nous pensons que, si cette situation dure encore quelques jours, ce n'est pas seulement notre droit d'être informés qui sera compromis, ce sera aussi le prestige même des Nations Unies.

210. Deuxièmement, je tiens à relever que le rapport du Secrétaire général [S/7930/Add.3] relate en toute clarté les entretiens qui se sont déroulés à Jérusalem avec l'appui total du Secrétaire général sur la question de l'échange des prisonniers. Ma délégation, agissant de concert avec celles du Brésil et de l'Éthiopie, a déjà présenté, à ce sujet, un projet de résolution [S/7968], car elle a le souci que soient strictement appliqués les principes humanitaires en matière de traitement des prisonniers de guerre et en matière de traitement fait aux personnes civiles qui sont les victimes du conflit. Si nous n'avons pas insisté pour faire adopter aussitôt ce projet de résolution, c'est en raison des grands problèmes urgents dont est saisi le Conseil, mais force nous est de dire que nous avons accueilli et que nous appuyons avec ferveur l'idée du Secrétaire général.

211. Troisièmement, il nous faut résoudre le problème que vient de poser ce soir le représentant de la République arabe syrienne, problème qui est le principal objet de la présente séance, à savoir la dénonciation d'une violation du cessez-le-feu commise aujourd'hui par les troupes d'Israël. Il est hors de doute — j'y insiste, en reprenant ce que je disais au début — qu'il faut absolument que le Conseil ne néglige rien de ce qui peut assurer le respect du cessez-le-feu et faire en sorte que des sanctions sévères soient appliquées à quiconque aura commis une violation. En ce qui concerne l'objectivité des faits, ma délégation fait sienne la dernière phrase du rapport dont nous a donné lecture ce soir le Secrétaire général, à savoir que le point essentiel à considérer, avant de prendre une décision, est d'établir si, à 16 h 30 TU, le 10 juin, les troupes israéliennes occupaient ou n'occupaient pas la localité de Rafid.

212. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Syrie, qui a la parole.

213. M. TOMEH (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : M. Rafael, dans sa réponse, s'est une fois de plus employé à troubler et à désorienter le Conseil. Ma plainte concerne une violation qui a eu lieu le 11 juin et ma lettre [S/7973] est datée du 11 juin. Le deuxième rapport oral du Secrétaire général [communiqué de presse SG/SM/745] déclare :

“Deuxième message reçu du général Bull, à 20 h 32 (heure de New York) :

“Ci-après le rapport que je viens de recevoir de Damas :

“1. Vers 9 h 50 TU aujourd'hui, 11 juin, les équipes des observateurs militaires des Nations Unies UN 203 . . .”

Puis on lit :

“2. A 15 h 39 TU, les équipes d'observateurs militaires des Nations Unies 203 et 150 ont rendu compte qu'elles pouvaient observer deux ou trois chars devant le village de Joukada.”

Et puis — et c'est là la phrase importante —, le texte dit :

“Elles ont également rendu compte du fait que, sur une crête située devant ce village, une colonne de chars s'est dirigée vers l'est pour tourner ensuite en direction du sud.”

Je tenais à appeler l'attention des membres du Conseil sur cette déclaration, en date du 11 juin.

214. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit. Je me demande si les membres du Conseil souhaitent que la séance soit suspendue quelques instants, comme l'a proposé lord Caradon, représentant du Royaume-Uni, ou si le Conseil préfère ajourner la séance à demain.

215. Lord CARADON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je serais porté à penser qu'il importe absolument que nous n'ajournions pas la séance à demain et que nous achevions notre tâche ce soir. Je suis convaincu qu'il serait possible, en suspendant la séance quelques instants — car, je crois que les intentions du Conseil sont parfaitement claires — d'achever les débats ce soir et je crois que nous aurions tort de différer notre décision jusqu'à demain.

216. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à la question que vous avez posée, à savoir : faut-il lever la séance ?

217. Il me semble qu'il était tout à fait injustifié et contraire à la procédure régulière de poser cette question. Nous nous sommes réunis ici pour prendre une décision, et rien ne nous permet, en tant que membres du Conseil, de nous séparer sans l'avoir fait. Nous avons écouté patiemment tous les orateurs, mais nous ne sommes pas venus ici pour entendre les sermons que nous ont faits certains représentants sur la façon dont il convient ou non de s'exprimer.

218. Nous voudrions également dire ce que nous pensons des leçons de morale qui ont été administrées, notamment, au représentant de l'Arabie Saoudite. Tout d'abord, c'est le représentant des États-Unis qui s'en est chargé, puis le représentant de Tel-Aviv, dont nous avons déjà suffisamment parlé, et dont il est inutile de dire que l'on ne peut ajouter foi à une seule de ses paroles.

219. Or, celui-ci est allé jusqu'à élever la voix contre le représentant d'un État souverain, membre de notre organisation, et il a essayé de lui enseigner la manière de s'exprimer. La triste ironie de la chose, c'est d'entendre ici des tirades sur l'inadmissibilité de la critique qui prend

figure d'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat. Mais ce qui se passe sur le territoire des pays arabes, qu'est-ce donc ? Une déclaration ? Une critique ? C'est une violation infâme de toutes les règles du droit international, un outrage au principe de la souveraineté, une ingérence impudente et scandaleuse dans les affaires intérieures des Etats. Le comble est que ces personnages font des reproches à d'autres représentants. De quel droit ? Auraient-ils complètement oublié où ils se trouvent ?

220. Le représentant de Washington a sermonné le représentant de l'Arabie Saoudite pour avoir offensé quelqu'un, pour s'être mêlé des affaires intérieures des Etats-Unis. Mais ce qui se passe au Viet-Nam, qu'est-ce donc ? Est-ce le respect de la souveraineté d'un Etat indépendant ? A quelle farce les diplomates de Washington et de Tel-Aviv se livrent-ils ici ?

221. Nous nous élevons de la façon la plus ferme contre ces déclarations et sermons hypocrites, mensongers et cyniques de la part d'un membre de notre organisation.

222. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais] : Sauf objection du Conseil, je propose formellement que la séance soit suspendue quelques instants afin de nous permettre d'achever les débats le plus rapidement possible.

223. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Une motion a été présentée conformément à l'article 33, alinéa a, du règlement intérieur provisoire pour que la séance soit suspendue, je suppose pour environ un quart d'heure. Je mets cette motion aux voix, sans débat.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, la motion est adoptée.

La séance est suspendue à 2 h 20; elle est reprise à 3 heures.

224. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : A la suite des consultations que je viens d'avoir, je propose, avec l'agrément du Conseil, le projet de résolution suivant pour adoption sans débat. Le texte en est le suivant :

"Le Conseil de sécurité,

"Prenant note des rapports oraux du Secrétaire général sur la situation entre Israël et la Syrie, présentés aux 1354^{ème}, 1355^{ème}, 1356^{ème} et 1357^{ème} séances, et des renseignements supplémentaires fournis dans les documents S/7930 et Add.1 à 3,

"1. Condamne toutes violations du cessez-le-feu sans exception;

"2. Prie le Secrétaire général de poursuivre ses enquêtes et de faire rapport au Conseil aussitôt que possible;

"3. Affirme que sa demande exigeant un cessez-le-feu et un arrêt de toutes activités militaires englobe l'interdiction de toutes avances militaires postérieures au cessez-le-feu;

"4. Demande le prompt retour aux positions de cessez-le-feu de toutes troupes qui peuvent avoir avancé après 16 h 30 (temps universel) le 10 juin 1967;

"5. Demande une pleine coopération avec le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et les observateurs dans l'application du cessez-le-feu, y compris la liberté de mouvement et des facilités de communications adéquates."

Nous allons maintenant procéder au vote sur ce projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté¹.

225. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Avant de lever la séance, je prie le Secrétaire général de nous dire s'il a des renseignements supplémentaires à communiquer au Conseil.

226. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais) : Je n'ai pas reçu de nouvelles informations émanant du général Odd Bull depuis que la séance du Conseil de sécurité a été suspendue.

227. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général. Je vais lever la séance. L'heure de la réunion de la prochaine séance sera fixée par moi après consultation de tous les membres, étant entendu, comme à l'accoutumée, que tous les membres prendront des dispositions pour pouvoir assister à une séance qui serait convoquée d'urgence.

228. M. TARABANOV (Bulgarie) : Je voudrais dire un mot à propos de l'heure de notre prochaine réunion. J'aurais préféré que nous ayons une réunion cet après-midi vers 4 heures — je dis cet après-midi, car il est 3 heures du matin — afin que nous puissions continuer à suivre la situation et à avoir la possibilité d'examiner les autres mesures que le Conseil devrait prendre à son sujet. Je pense que cette opinion pourrait être acceptée par les membres du Conseil. Je propose donc que nous nous réunissions vers 4 ou 5 heures cet après-midi.

229. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : J'ai, quant à moi, tendance à penser qu'il serait peut-être bon de ménager un certain délai pour réfléchir aux problèmes qui ont été soulevés, par exemple par le représentant de l'Inde. Je tiendrai évidemment compte de ce qu'a proposé le représentant de la Bulgarie en consultant les membres du Conseil. Si les membres du Conseil estiment que nous devons nous réunir cet après-midi, je convoquerai certainement le Conseil. Mais ne pourrions-nous accepter la solution que j'ai proposée, à savoir que je convoquerai la séance du Conseil à la suite des consultations que j'aurai ?

230. M. TARABANOV (Bulgarie) : Je n'y verrai pas d'inconvénient s'il n'y a rien de nouveau. Mais je crois que nous pourrions nous réunir vers 4 ou 5 heures cet après-midi. Nous aurions peut-être alors la possibilité

¹ Voir résolution 236 (1967).

d'étudier la deuxième étape de notre travail et de voir comment la première étape dont nous avons décidé maintenant a été appliquée.

231. Lord CARADON (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*] : Je fais appel au représentant de la Bulgarie pour qu'il accepte la procédure normale des consultations. La journée d'aujourd'hui est déjà bien entamée, et nombreux sont parmi nous ceux qui souhaiteraient réfléchir. Certains d'entre nous même ont besoin de recevoir de nouvelles instructions de leur gouvernement, avant la reprise des débats. Loin de moi la pensée de m'opposer à la prompte convocation d'une séance, mais c'est l'usage constant du Conseil que de prendre l'avis de tous les membres. Nous sommes tous convaincus, j'en suis sûr, que le Président effectuera ses consultations le plus rapidement possible. Je demande instamment au représentant de la Bulgarie de laisser se dérouler la procédure de consultations tout en me rendant parfaitement compte, bien entendu, que la question dont nous traitons appelle une solution extrêmement urgente.

232. M. PARTHASARATHI (Inde) [*traduit de l'anglais*] : J'appuie en principe la proposition qu'a faite le représentant de la Bulgarie de convoquer une séance pour aujourd'hui à 5 heures de l'après-midi. Mais je ne suis pas

opposé à ce que des consultations aient lieu pour fixer le moment de notre prochaine séance.

233. M. TARABANOV (Bulgarie) : Si j'ai fait cette suggestion, c'était dans le but de consulter les membres du Conseil. Je crois qu'il serait convenable de convoquer le Conseil vers 5 heures. En fait, nous procédons ici, pour ainsi dire, à des consultations. Toutefois, s'il n'est pas nécessaire de convoquer le Conseil vers 5 heures, le Président pourra nous dire que le Conseil n'aura pas lieu. Mais je crois qu'il sera utile de nous convoquer vers 5 heures afin de suivre la situation. J'aimerais que cela soit fixé en principe et que la séance soit annulée si elle n'est pas nécessaire.

234. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Si je comprends bien, le représentant de la Bulgarie souhaite qu'en principe notre prochaine séance commence cet après-midi à 17 heures, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que je mène à bonne fin les consultations que j'ai déjà commencé à effectuer au sein du Conseil, de sorte que, conformément à ces consultations, la décision finale concernant l'heure de la prochaine séance sera prise aujourd'hui un peu plus tard. Comme personne ne fait d'objection, il en sera ainsi.

La séance est levée le lundi 12 juin, à 3 h 10.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Находите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
